Rapport de gestion 2017

GVB
Nous assurons votre bâtiment.

Table des matières

Export du rapport de gestion: gvb.ch/rapportdegestion

Protection du climat

Interview de Ban Ki-moon 2
Rétrospective des 10 ans de SwissECS 3
Projets de construction d'avenir 5
Rapport environnemental de l'AIB 6

Rapports

Aperçu des chiffres principaux 10
Rapport de situation 2017 15
L'année 2017 en images 17
Assurance immobilière Berne 20
GVB Assurances privées SA 23
GVB Services SA 25
Asset Management 26
Collaborateurs 28
Comptes annuels consolidés 29
Explications relatives aux comptes annuels 36
Règles de consolidation 38
Rapport de l'organe de révision 42

Entreprise

Portrait de l'entreprise 44
Conseil d'administration 45
Direction 49
Gouvernance d'entreprise 53
Stratégie de placements 57
Gestion des risques 59

Ban Ki-moon s’exprime sur la protection du climat

Comment Ban Ki-moon s’engage-t-il en privé pour la protection du climat ? Quelles sont ses expériences sur la scène politique mondiale ? L’ancien secrétaire général de l’ONU a répondu aux questions de l’AIB à l’occasion de sa participation au Swiss Energy and Climate Summit 2017 au Kursaal de Berne.

Interview de Ban Ki-moon sur le thème de la protection climatique

Un sommet sur le climat très remarqué

Le Swiss Energy and Climate Summit (SwissECS) initié par l'AIB il y a 10 ans est aujourd'hui l'une des principales conférences de Suisse sur les questions climatiques, mais aussi un tremplin pour des idées innovantes.

« J'aime participer au SwissECS. C'est désormais *la* manifestation qui nous permet d'échanger nos points de vue sur les questions climatiques et énergétiques », affirme la conseillère fédérale et ministre de l'énergie et de l'environnement Doris Leuthard qui décrit en ces termes le Swiss Energy and Climate Summit. Un sommet qui a effectivement connu un grand succès dès ses débuts.

C'est en 2007 que l'Assurance immobilière Berne (AIB) fonda un Forum climatique national à Thoune, à l'occasion de ses 200 ans d'existence, car « le réchauffement climatique constitue le plus grand défi de notre temps », comme l'expliquait à l'époque Ueli Winzenried, président de la Direction. En tant qu'assureur de dommages dus aux éléments naturels, l'AIB est directement confrontée aux conséquences du changement climatique. « C'est pourquoi, nous voulions et tenons à sensibiliser la population sur la question de la protection climatique », précise Ueli Winzenried.

En 2012, l'événement a été déplacé à Berne sous son nom actuel Swiss Energy and Climate Summit (SwissECS). Le colloque a lieu de nos jours au Kursaal de Berne et le Forum climatique est devenu un sommet sur le climat et l'énergie au rayonnement international. À ce jour, plus de 300 oratrices et orateurs du monde politique, scientifique ou économique ont contribué à sensibiliser le public sur les questions climatiques et énergétiques et le transfert des connaissances dans ce domaine. Parmi eux, Al Gore, ancien ministre des affaires étrangères américain et défenseur de l'environnement, Tony Blair et Gerhard Schröder, deux anciens chefs de gouvernements, ou encore Muhammad Yunus, Prix Nobel de la paix. Mais des activistes ont aussi pu faire entendre leur voix, tel que Lewis Pugh, le Britannique, qui fut le premier humain à parcourir au Pôle nord la distance d'un kilomètre à la nage, pour attirer l'attention sur la fonte de la calotte glacière. En 2017, l'ancien secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon a tenu un discours remarquable. L'ancien conseiller fédéral Adolf Ogi et Ueli Winzenried lui ont ensuite remis le Lifetime Achievement Award du SwissECS (photo) pour le remercier de son inlassable engagement.

Parallèlement, des technologies novatrices des domaines du climat et de l'énergie sont présentées chaque année. Nombre d'entre elles sont ensuite transposées avec succès dans la pratique : en 2008, par exemple, les visiteurs ont pu découvrir en exclusivité la première voiture électrique du fabricant américain Tesla. L'idée de maison à zéro émission, présentée par l'ancien professeur à l'EPFZ Hansjürg Leibundgut au sommet sur le climat, est désormais mise en œuvre dans plusieurs bâtiments n'émettant pas de CO_2.

Ban Ki-moon

L'ancien secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon s'est exprimé lors du SwissECS 2017 sur la politique mondiale et son influence sur l'avenir de l'énergie et du climat. Dans un entretien accordé à l'AIB, il a évoqué ses propres efforts pour contribuer à la protection de l'environnement et donné des conseils aux propriétaires de maisons pour économiser de l'énergie.

Voir le discours de Ban Ki-moon

Voir l'interview de l'AIB avec Ban Ki-moon

Les temps forts

Ces dix dernières années, de nombreux orateurs réputés se sont exprimés dans le cadre du SwissECS. Notamment Al Gore, ancien ministre des affaires étrangères américain (2007) et défenseur de l'environnement, Lewis Pugh, aventurier et nageur de l'extrême (2009) ou encore Gerhard Schröder, ancien chancelier fédéral (2012). Les interventions les plus marquantes des dernières années, comme celle de Tony Blair, ancien premier ministre de Grande-Bretagne (2015), de Sylvia Earle, océanographe et exploratrice pour la National Geographic Society (2016) ou de Ban Ki-moon, ancien secrétaire général de l'ONU (2017), peuvent être regardées ici.

SwissECS 2015 : voir entretiens vidéo

SwissECS 2016 : voir entretiens vidéo

SwissECS 2017 : voir entretiens vidéo

Durabilité : des projets de construction d'avenir

En matière de protection climatique, l'AIB mise sur des actes. Et sa stratégie de placements, dont l'investissement dans des constructions durables est l'un des piliers centraux, reflète cette préoccupation. Le complexe résidentiel de Winterholz à Berne est un bon exemple de l'engagement de l'AIB.

Les appartements de demain sont déjà réalisés aujourd'hui à la Winterholzstrasse, à l'ouest de Berne. Bientôt, des pompes à chaleur minimiseront les frais de chauffage, une installation photovoltaïque transformera la lumière du soleil en courant, et l'eau de pluie viendra alimenter les toilettes et les machines à laver. La lumière et l'énergie pourront être activées par tablette ou smartphone en vue d'optimiser l'efficacité énergétique, et des bornes de recharge pour voitures électriques ont également été prévues. Le mode de construction respectueux de l'environnement et la technologie dite smart home sont étroitement liés à l'AIB. Stefan Lucy, responsable immobilier à l'AIB et compétent pour des investissements dans la construction durable, explique : « Pour tous nos projets, nous construisons sur des fondements solides en nous orientant sur le futur grâce à des innovations technologiques. »

Protection climatique : un fort engagement

En tant qu'assureur, l'AIB a besoin de réserves pour les événements extrêmes. Pour couvrir les risques, elle gère les sommes assurées dans le cadre d'une stratégie de placement exhaustive. Clairement définie, cette dernière table sur un rendement à long terme de 3 pour cent et son orientation n'est pas spéculative. Le portefeuille est constitué de deux tiers environ d'actions et d'obligations et d'un tiers de biens immobiliers. Le complexe de la Winterholzstrasse à Bümpliz-Oberbottigen fait aussi partie de ce portefeuille. Dans le domaine immobilier, l'AIB mise quasi exclusivement sur des placements directs dans des immeubles d'habitation bien situés, principalement dans le canton de Berne.

L'écologie et la durabilité en sont les critères principaux, notamment parce que l'AIB est concernée dans son activité principale par l'augmentation des catastrophes naturelles en lien direct avec le réchauffement climatique.

Penser aux prochaines générations

Le projet de la Winterholzstrasse et le futur complexe de Burgernziel sur le site de l'ancien dépôt de trams de Berne illustrent cette approche. Dans sa stratégie climatique, l'AIB soutient aussi les objectifs de la société à 2000 watts. « C'est pourquoi, nous investissons volontiers dans des projets phares qui encouragent la prise de conscience du public pour des constructions écologiques et à haute efficience énergétique », explique Stefan Lucy, en citant le complexe résidentiel et commercial de Burgernziel comme un exemple parfait. Par cet engagement, l'AIB poursuit toutefois encore un autre but : « Ces projets sont pour nous un moyen concret d'agir en tenant compte du bien des générations futures », affirme Stefan Lucy.

Rapport environnemental 2017 de l'Assurance immobilière Berne (AIB)

En tant qu'assureur de dommages dus aux éléments naturels, l'AIB est directement concernée par les conséquences du réchauffement climatique. Celles-ci se font particulièrement sentir dans le canton de Berne, avec des dénivelés et de grands volumes d'eau : ces trois dernières décennies, les cas de sinistres liés à des événements extrêmes ont augmenté de 50 pour cent tous les dix ans. Et 90 pour cent des dommages immobiliers sont aujourd'hui causés par la grêle, des tempêtes ou des inondations. Ainsi, le 31 mai 2017, une forte tempête a occasionné dans la région de Thoune plus de 19 millions de francs de dégâts en l'espace d'une demi-heure.

L'AIB s'engage par conséquent de multiples manières en faveur de la protection du climat. Elle tient surtout à démontrer au grand public les implications et les conséquences du changement climatique et à mettre au point des stratégies d'action. Elle souligne cet engagement par ses propres activités commerciales, à l'interne comme à l'externe. L'AIB a ainsi pu réduire de 35 pour cent les émissions de CO_2 par employé depuis 2007 et veut les abaisser encore de 30 pour cent supplémentaires jusqu'en 2020. Le rapport environnemental de l'AIB livre des informations sur les engagements et succès réalisés à ce jour ainsi que sur les mesures prévues de réduction des émissions de CO_2 dans le futur.

Engagement externe

L'AIB soutient les efforts les plus divers en matière de protection de l'environnement. En 2007, elle a lancé par exemple le Forum national sur le climat. Sous son nom actuel de SwissECS (Swiss Energy and Climate Summit), il réunit chaque année des spécialistes des milieux économiques, scientifiques et politiques et sert de plateforme pour des innovations scientifiques et technologiques durables. Le SwissECS a déjà eu l'honneur de saluer des conférenciers de renom tels que Ban Ki-moon, Tony Blair, Gerhard Schröder, Muhammad Yunus ou Lewis Pugh.

Mais l'AIB est aussi présente sur la scène locale : en collaboration avec le Forum Ittigen : ÉCO-RESPONSABLES, elle s'engage pour augmenter l'efficacité énergétique. En outre, l'AIB cofinance, avec la Fondation Mercator, une chaire professorale en économie climatique et environnementale à l'Université de Berne. Ce professorat interdisciplinaire, dédié à la recherche en matière d'économie et de climat, se penchera sur les conséquences du réchauffement climatique sur l'économie et la société. Ce soutien renforce Berne en tant que pôle de recherche et l'excellente réputation de l'Université de Berne pour ses recherches sur le climat.

Engagement interne

L'AIB et ses sociétés affiliées (Groupe GVB) montrent l'exemple avec leurs propres activités commerciales. L'objectif est d'atteindre la neutralité climatique des activités. Pour ce qui est de l'efficacité énergétique, le Groupe GVB y contribue considérablement, surtout dans les biens immobiliers de son portefeuille de placement. Dans ce domaine, il investit de manière très ciblée dans des bâtiments novateurs et respectueux de l'environnement et s'efforce autant que possible d'atteindre des standards Minergie. Des projets phares de l'AIB, tels que le complexe de Burgernziel à Berne, qui doit permettre de réaliser les objectifs de la société à 2000 watts, sont particulièrement importants dans ce contexte. La Winterholzstrasse à Berne Ouest est un bel exemple de quartier

efficace en énergie. Des pompes à chaleur permettent de chauffer sans émettre de CO_2, des installations photovoltaïques transforment la lumière du soleil en courant et c'est de l'eau de pluie qui alimente les toilettes et les machines à laver. La lumière et l'énergie peuvent être activées par smartphone en vue d'optimiser l'efficacité énergétique et des bornes de recharge pour voitures électriques encouragent une mobilité respectueuse de l'environnement.

Pour leurs trajets professionnels, les employés disposeront bientôt d'une flotte de véhicules électriques. Des mesures de sensibilisation permettent de diminuer la consommation de papier qui provient d'ailleurs exclusivement de sources certifiées FSC. En ce qui concerne le chauffage, le besoin en énergie est également limité en réduisant légèrement la température intérieure du bâtiment en hiver.

Les différentes mesures apportent des économies dans des domaines très différents et évitent l'émission de divers types de polluants. Les efforts de l'AIB sont observés, analysés et encadrés par la société de conseil en environnement Swiss Climate. Cette dernière décerne le label doré « CO_2-neutre » à l'AIB depuis 2013. En 2017, elle a reçu pour la dixième fois un certificat de la part de Swiss Climate. Ce label transsectoriel témoigne de la fiabilité, de la transparence et de la traçabilité de l'AIB. Il comprend une certification annuelle avec vérification externe par la société d'audit true & fair. Ce label, le seul de ce type en Suisse, est recommandé par la Fondation PUSCH (Fondation suisse pour la pratique environnementale).

Les chiffres et les données du présent rapport environnemental ont été pour la plupart recueillis par l'AIB et analysés par Swiss Climate. Afin de mieux les comparer, les chiffres de ce rapport sont transformés en équivalents CO_2.

Domaine du chauffage

Qu'est-ce qui a déjà été fait ?
Le système de commande du chauffage au siège de l'AIB à Ittigen a été constamment optimisé au cours des dernières années. Le brassage de l'air au sein du bâtiment a ainsi été réduit et la consommation d'eau du système d'humidification de l'air a aussi considérablement diminué. La réduction de la température du bâtiment le week-end et pendant la nuit permet également de réaliser des économies d'énergie. La production d'eau chaude le week-end a également été supprimée dans le même but.

Toutes ces mesures ont permis d'abaisser de 13,5 kg CO_2e/m^2 à 8,75 kg CO_2e/m^2 les émissions par unité de surface en 2016, soit une réduction de 35 pour cent. Une autre amélioration du bilan CO_2 a été concrétisée durant l'année sous revue : en effet, 20 pour cent de l'énergie de chauffage proviennent aujourd'hui de biogaz produit dans des exploitations agricoles suisses.

Quelles autres mesures sont prévues ?
En vue de renforcer encore l'efficacité énergétique du chauffage, des stations de mesure sont installées pour surveiller la qualité de l'air. Le but est d'obtenir un équilibre judicieux entre la qualité de l'air et les mesures d'économies d'énergie. À moyen terme, le remplacement de l'actuel chauffage au gaz est envisagé pour optimiser l'efficacité énergétique.

Domaine du courant

Entre 2007 et 2015, la consommation de courant par employé AIB a été réduite de 54 pour cent. L'éclairage est effectué systématiquement au moyen d'ampoules LED et les imprimantes personnelles ont été restreintes à un centre d'impression par étage. Les progrès de la technologie ont aussi contribué largement à ces bons résultats,

puisque des senseurs veillent à ce que la lumière ne brille que là où elle est nécessaire. Grâce aux progrès techniques, la surface qui abrite les serveurs a diminué, ce qui a aussi des répercussions positives sur l'efficacité énergétique. Depuis 2016, l'AIB travaille exclusivement avec du courant vert, réduisant ainsi à zéro les émissions de CO_2 liées à la consommation électrique.

Domaine de la mobilité

Qu'est-ce qui a déjà été fait ?
C'est dans le domaine de la mobilité que l'AIB voit le plus grand potentiel d'amélioration. Les mesures introduites à ce jour n'ont pas eu l'effet escompté. À titre d'exemple, des programmes de covoiturage et des actions comme Bike to Work ont été réalisés. Entre 2007 et 2016, les émissions des trajets pendulaires ont certes passé de 1296 à 1074 kg de CO_2 par employé, un chiffre qui reste toutefois relativement élevé en comparaison avec d'autres entreprises de secteurs similaires, et ce aussi bien pour les trajets pendulaires que pour les voyages professionnels.

Quelles autres mesures sont prévues ?
En 2016, 71 pour cent des émissions de CO_2 du Groupe GVB étaient imputables aux trajets pendulaires et aux déplacements professionnels. Cela montre combien les efforts ont porté leurs fruits dans les autres domaines, mais aussi qu'il est désormais urgent d'apporter des améliorations en termes de mobilité. Comme mesure principale, le Groupe GVB a donc décidé de changer son parc de véhicules pour des voitures électriques. De premiers modèles ont été acquis en 2015 déjà. Durant l'année considérée, la décision a été prise d'équiper de véhicules électriques les quelque 80 employés du service externe. Une mesure qui promet de belles économies de CO_2, puisqu'il semble que l'objectif de réduction de 30 pour cent fixé pour 2020 par rapport à 2015 devrait être atteint en 2018 déjà.

Parallèlement, des mesures comme le Bike to Work seront prolongées. Il est également prévu d'inciter les employés à renoncer à des trajets professionnels non nécessaires. Une révision du règlement des places de parking à Ittigen devrait en outre augmenter l'attractivité des transports publics pour les trajets pendulaires. Les recettes générées par l'augmentation des taxes de parking seront directement consacrées à la réduction d'abonnements Libero. En complément, une station PubliBike ouvrira en 2018 juste devant le bâtiment.

Domaine papier et envois

Qu'est-ce qui a déjà été fait ?
En vue de réduire la consommation de papier, les imprimantes ont été regroupées dans le bâtiment en un centre d'impression par étage. Un système de badges contribue par ailleurs à éviter les tâches d'impression inutiles. Les brochures sont imprimées sur du papier certifié FSC et un projet pilote d'utilisation de papier recyclé a été mené en 2017 avec succès.

Les possibilités de la numérisation sont utilisées dans le domaine des impressions : les principaux processus du flux global de travail fonctionnent aujourd'hui sans papier. Les experts en estimations travaillent depuis 2015 avec une application et les clients de l'AIB sont en permanence rendus attentifs à la possibilité de recevoir des factures électroniques. En 2017, une plateforme B2B a par ailleurs été installée pour la gestion des biens immobiliers et les grands clients ; elle permet d'effectuer de nombreuses opérations sans papier. Pour la première fois, le rapport de gestion de l'AIB paraîtra aussi cette année en majeure partie sous format numérique.

Toutes ces mesures ont permis de réduire de 32 pour cent la consommation de papier par collaborateur entre 2007 et 2016. Depuis 2013, l'envoi de toute la correspondance nationale est climatiquement neutre. Comme les lettres à destination de l'étranger ne représentent qu'une petite partie du volume total du courrier, la charge de

CO_2 des envois a été pratiquement réduite à zéro.

Quelles autres mesures sont prévues ?
En dépit de ces bons résultats, des améliorations restent possibles en matière de papier et d'envois. Le passage aux factures électroniques représente encore un fort potentiel : cette méthode doit donc continuer à être encouragée.

Conclusion

Le projet phare de l'AIB du Burgernziel à Berne a attiré ces derniers temps beaucoup d'attention et suscité des commentaires très positifs. Il illustre parfaitement l'ensemble de la stratégie de placements orientée climat de l'AIB. Mais l'engagement climatique de l'AIB se manifeste aussi de manière tout aussi impressionnante dans les dizaines d'améliorations importantes, modestes ou même minimes entreprises au siège d'Ittigen. Ces efforts ont permis de diminuer de plus d'un tiers (35 pour cent) les émissions de CO_2 par employé depuis le lancement de la stratégie climatique 2007.

En ce qui concerne le courant, le potentiel d'amélioration est presque totalement épuisé, en grande partie pour le papier et les envois. En matière de chauffage, l'AIB a déjà presque atteint le standard Minergie. D'autres optimisations sont testées en permanence. Et pour les trajets pendulaires et les déplacements professionnels, c'est surtout le changement du parc de véhicules pour des modèles électriques qui réduira encore les émissions. L'objectif de réduire le CO_2 émis de 30 pour cent par rapport à 2015 devrait donc être atteint non pas en 2020, mais en 2018 déjà.

Aperçu des chiffres principaux

Après les résultats réjouissants des exercices de 2014 et 2016, l'Assurance immobilière Berne (AIB) est une nouvelle fois en mesure de présenter des chiffres positifs. Les dégâts liés aux incendies, qui se chiffrent à 36,6 millions de francs, sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente, mais nettement inférieurs à la moyenne de 47,2 millions de francs de ces quinze dernières années. Avec un montant de 59,2 millions de francs, les dommages dus aux éléments naturels excèdent nettement ceux de l'année précédente, mais restent légèrement en deçà de la moyenne des quinze dernières années qui s'élève à 66,8 millions de francs. Grâce à ce résultat positif, il sera possible en 2017 de distribuer pour la sixième fois consécutive une participation à l'excédent, cette fois à hauteur de 30 millions de francs. En tenant compte de ce versement, le résultat actuariel pour l'année 2017 est de –49 millions de francs.

Les marchés boursiers ont évolué très favorablement en 2017. La reprise de la conjoncture mondiale est restée intacte avec une inflation modérée et les gains ont été positifs dans la plupart des secteurs et des branches. L'AIB a aussi pu profiter de la solidité des marchés. Grâce à un portefeuille largement diversifié et à une forte quote-part d'immobilier, l'AIB a généré un rendement de 61 millions de francs, un résultat nettement supérieur aux 23,1 millions de francs de l'exercice précédent.

Les coûts d'exploitation en légère augmentation sont le reflet de cette croissance, même s'ils sont inférieurs aux sommes budgétisées. Des provisions supplémentaires ont été constituées en vue des risques de plus en plus importants en raison de l'augmentation des dégâts dus aux éléments naturels et de la densification des constructions. L'exercice s'achève sur un bénéfice de 9,7 millions de francs. Vous trouverez des explications détaillées dans les Comptes annuels consolidés ainsi que dans les Explications relatives aux comptes annuels.

Participation à l'excédent :	Émissions de CO_2 :	Somme totale des dégâts :
30 mio CHF	–35 %	95,8 mio CHF
Les assurés recevront une réduction de primes jusqu'à 15 pour cent sur leur facture annuelle 2019.	Depuis 2007, les émissions de CO_2 par collaborateur ont été considérablement réduites.	Par rapport à l'année précédente, le montant total des dégâts a augmenté de 57 pour cent.

Les chiffres principaux

En 1000 CHF	2016	2017	Variation
Valeur d'assurance des bâtiments, en milliards de CHF	348,3	354,8	2 %
Nombre de bâtiments assurés	400 252	401 209	0 %
Primes brutes	224 920	232 707	3 %
Dommages dus au feu (montant brut)	–35 551	–36 639	3 %
Dommages dus aux éléments naturels (montant brut)	–25 516	–59 177	++
Montant total des dommages (brut)	**–61 067**	**–95 816**	**57 %**
Nombre total de sinistres	15 052	22 447	49 %
Résultat actuariel	–12 256	–49 039	++
Ratio combiné en %	109 %	129 %	20 %
Résultat des placements de capitaux	23 061	60 965	++
Investissements pour Prévention et Intervention	–38 331	–39 938	4 %
Bénéfice	8 754	9 709	11 %
Provisions actuarielles	1 426 194	1 516 440	6 %
Total des fonds propres	157 919	167 628	6 %
Nombre de collaborateurs internes (postes à plein temps)	196,1	219,8	12 %
Nombre de collaborateurs externes	308	310	1 %

Valeur d'assurance des bâtiments

En milliards de CHF

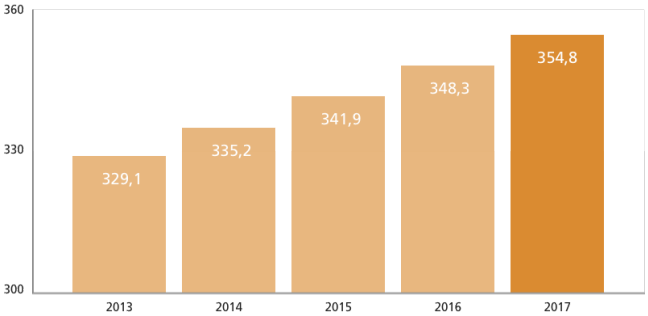

Nombre de bâtiments assurés

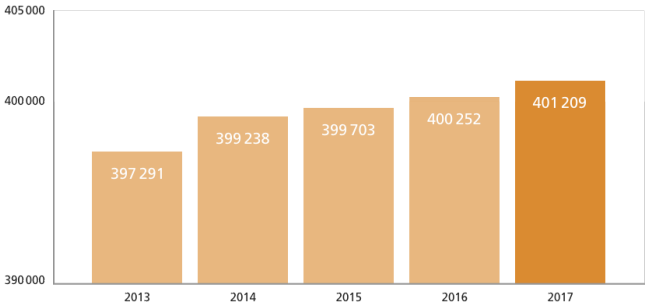

Primes brutes

En 1000 CHF

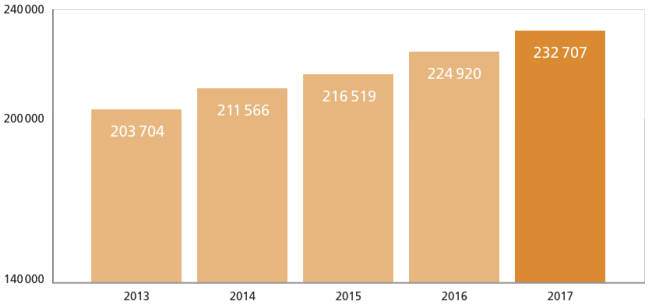

Sinistres causés par le feu (montant brut)

En 1000 CHF

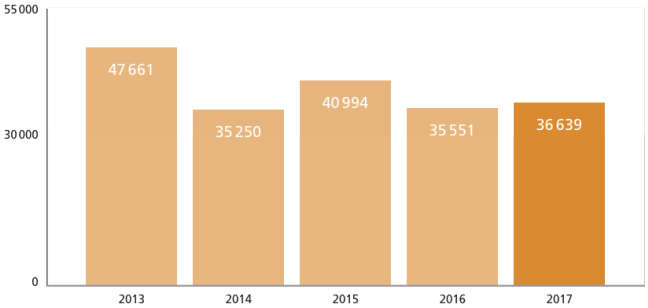

Sinistres dus aux éléments naturels (montant brut)

En 1000 CHF

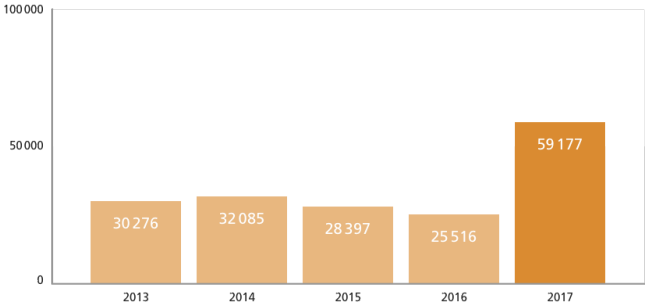

Montant total des sinistres (brut)

En 1000 CHF

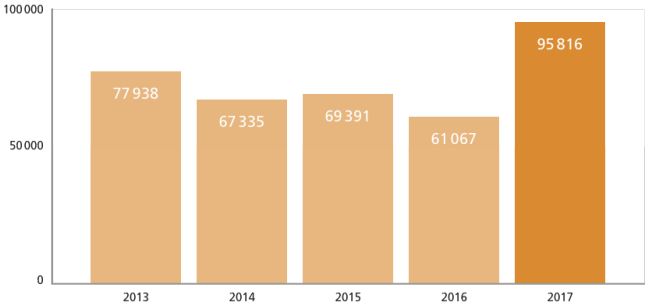

Nombre total des sinistres

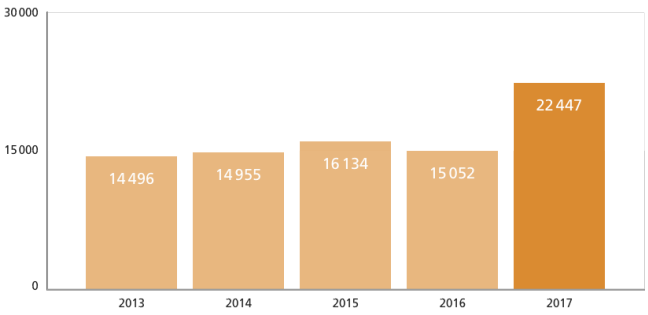

Résultat technique

En 1000 CHF

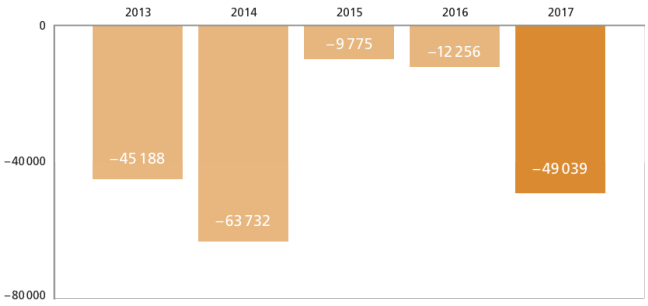

Ratio combiné

En % (Combined ratio)

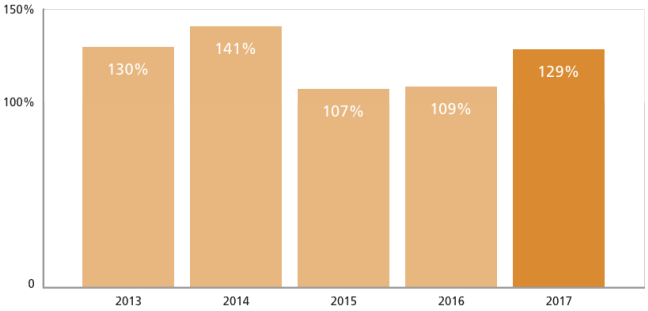

Résultat des placements

En 1000 CHF

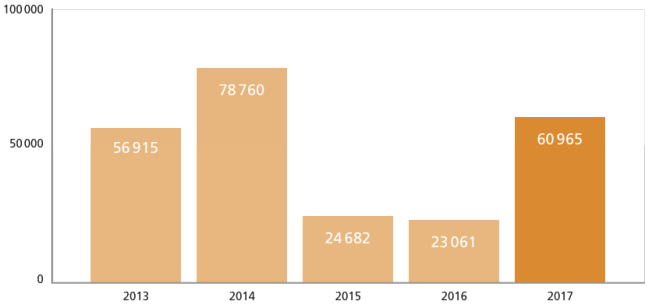

Investissements pour la Prévention et l'Intervention

En 1000 CHF

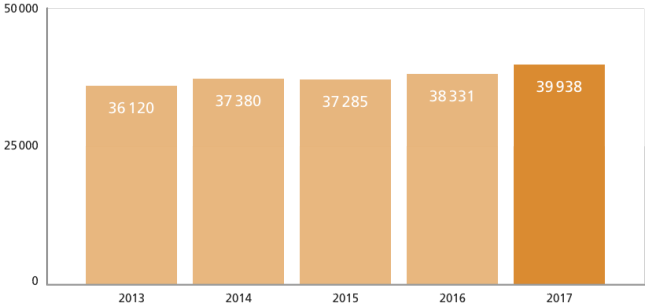

Bénéfice / perte

En 1000 CHF

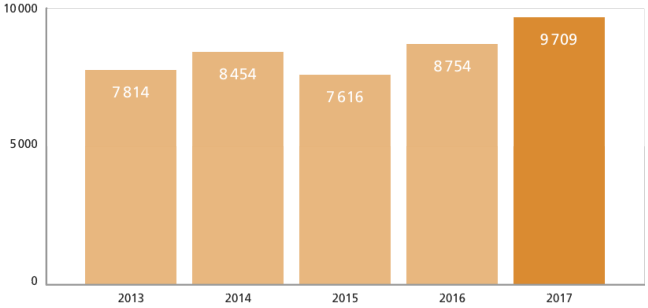

Provisions techniques

En mio CHF

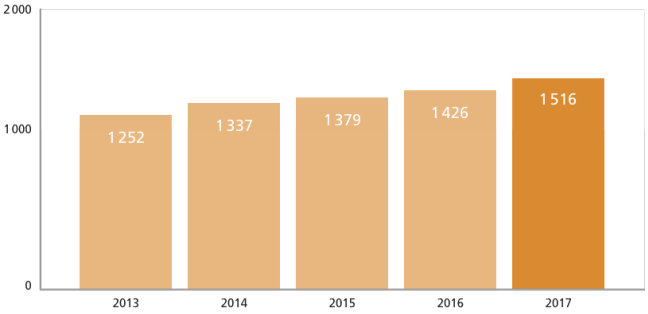

Total des fonds propres

En 1000 CHF

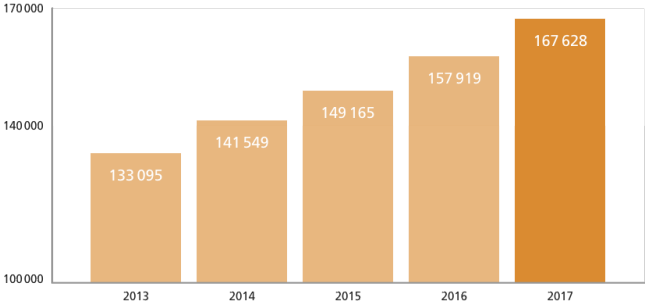

Rapport de situation 2017 : « Des pas importants vers l'avenir numérique »

Jörg Kaufmann, président du conseil d'administration, et Ueli Winzenried, président de la Direction, peuvent se réjouir de la bonne année réalisée par l'Assurance immobilière Berne (AIB) et ses sociétés affiliées.

2017 a-t-elle été une bonne année pour l'AIB ?
Ueli Winzenried : Oui, même si les dommages ont été nettement plus importants que l'année précédente. Cette augmentation est due principalement à la grêle qui a frappé deux fois les régions de Thoune, du Seeland et de la Haute-Argovie. Grâce notamment aux bons rendements obtenus sur les placements, l'exercice 2017 s'est tout de même clôt sur un bénéfice consolidé de 9,7 millions de francs. Nos clientes et clients en profitent également, étant donné que les primes restent basses et que les propriétaires de maisons ont droit pour la sixième fois consécutive à une participation à l'excédent. Le montant redistribué s'élève cette année à 30 millions de francs, ce qui représente une réduction de primes d'environ 15 pour cent qui sera créditée sur leur facture annuelle 2019.

Jörg Kaufmann : Sans nos collaboratrices et collaborateurs, de tels succès ne seraient pas possibles. Ils méritent nos remerciements. L'année dernière, l'AIB et ses sociétés affiliées ont employé en moyenne 205 collaboratrices et collaborateurs. Afin que notre entreprise poursuive à l'avenir son évolution positive, la plus grande attention est portée aux risques qui sont en augmentation. Par le biais d'un dispositif de gestion des risques et d'un système de contrôle interne, le conseil d'administration assume la responsabilité suprême de la gestion des risques pour l'AIB et ses sociétés affiliées. Dans ce contexte, c'est lui qui décide des stratégies et du concept de réassurance que les dirigeants des sociétés opérationnelles sont chargés de mettre en œuvre.

Quels sont les événements qui ont marqué le Groupe GVB cette année ?
Ueli Winzenried : J'aimerais citer en particulier le développement et l'introduction de l'application pour les estimations et les conseils. La plupart des processus peuvent désormais avoir lieu sans papier et s'orienter encore mieux sur les besoins spécifiques de notre clientèle. Nous avons en outre fait nos premières expériences avec le traitement « smart » des sinistres. Les dommages peu conséquents, comme des graffitis sur une maison, se règlent ainsi en peu d'étapes via smartphone. Il s'agit pour nous d'étapes importantes de notre stratégie numérique 2025. Avec 35 000 estimations, un gros effort a une nouvelle fois été fourni pour protéger la clientèle d'une sous-assurance en cas de sinistre. Ces cinq dernières années, l'AIB a ainsi nouvellement estimé 140 000 maisons, soit plus d'un tiers des bâtiments du canton de Berne.

« Avec 35 000 estimations, un gros effort a une nouvelle fois été fourni pour protéger la clientèle d'une sous-assurance en cas de sinistre. »

Ueli Winzenried, président de la Direction, AIB

Comment les sociétés affiliées se sont-elles développées ?
Jörg Kaufmann : Leur évolution continue d'être très réjouissante ! La GVB Assurances privées SA a bouclé ses comptes sur un bénéfice pour la troisième fois consécutive, notamment grâce à la forte demande suscitée par l'assurance en cas de séisme GVB Terra. La GVB Services SA est devenue l'un des leaders de la consultation en matière de protection incendie dans le canton de Berne. Nous voulons maintenant étendre nos efforts à toute la Suisse. Dans ce contexte, nous avons ouvert une première succursale à Zurich, ce qui nous a permis de renforcer et d'élargir l'équipe de manière professionnelle.

Les efforts consentis pour lutter contre le réchauffement climatique restent importants.
Ueli Winzenried : Oui. Et c'est absolument indispensable : 2017 a en effet été à nouveau l'une des années les plus chaudes depuis le début des mesures et des relevés de température. Dans un rapport, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a souligné que 2017 entrerait dans l'histoire pour ses événements naturels extrêmes, renvoyant aux températures de plus de 50 degrés Celsius en Asie, aux cyclones qui ont balayé les Caraïbes, aux terribles inondations dans les régions de mousson et à la sécheresse en Afrique orientale. Selon l'OMM, cette augmentation des températures et le nombre accru de catastrophes naturelles sont clairement imputables aux émissions de gaz à effet de serre.

Jörg Kaufmann : C'est pour cette raison que nous voulons assumer notre responsabilité en tant qu'entreprise : dans le cadre de notre stratégie climatique, nous avons pu réduire, pendant les derniers dix ans, de 35 pour cent les émissions de CO_2 par employé. Et ce n'est pas tout, puisque nos collaborateurs du service externe seront équipés de véhicules électriques à partir du printemps 2018. De plus, l'AIB financera ces dix prochaines années une nouvelle chaire professorale à l'Université de Berne dédiée aux conséquences du réchauffement climatique sur l'économie et la société.

« L'AIB financera ces 10 prochaines années une chaire professorale à l'Université de Berne. »

Jörg Kaufmann, président du conseil d'administration, AIB

L’année 2017 en images

Un million pour la protection contre la foudre

La campagne de protection contre la foudre sensibilise les propriétaires de maisons au danger et les soutient jusqu’à hauteur de 2500 francs pour l’installation de systèmes de protection. En 2017, l’AIB a ainsi reversé près d’un million de francs à 500 propriétaires. De plus, plusieurs entreprises installatrices ont obtenu le nouveau label de qualité de société agréée de protection contre la foudre.

www.gvb.ch/protection-foudre

Un marathon de cinq ans d’estimations

En 2017, les experts de maisons ont de nouveau estimé 35 000 bâtiments. Ces cinq dernières années, ce sont donc 140 000 bâtiments qui ont été examinés avec de gros efforts, ce qui représente plus d’un tiers des objets immobiliers du canton de Berne. Ce travail sert de base pour les assurer à leur juste valeur et protège les clients d’une couverture insuffisante en cas de sinistre.

www.gvb.ch/estimation

Le Groupe GVB entre dans l’aire du numérique : apps and more

Le Groupe GVB entre dans l’ère du numérique : avec l’introduction d’une application d’estimations et d’une autre de conseils, de même que celle d’un traitement « intelligent » des sinistres via une application mobile basée sur un navigateur, les processus sont devenus encore plus conviviaux. Ces travaux sont maintenant effectués en grande partie sans papier.

www.gvb.ch/numerique

19 millions en 30 minutes

Des dégâts énormes ont été causés en l'espace de quelques minutes lorsqu'une tempête de grêle s'est abattue sur la région de Thoune le 31 mai 2017. Le bilan est dévastateur : 4010 dommages dus à des éléments naturels ont été signalés, pour un montant total de 19 millions de francs. Les experts de maisons de l'AIB ont prodigué une aide rapide et compétente sur place.

Conclure une assurance en cas de séisme en ligne

Lorsque la terre tremble, elle peut provoquer des dégâts aux bâtiments. Même en Suisse. Le site Internet www.assurer-tremblements-de-terre.ch montre comment se prémunir au mieux contre ce risque. Il est le cœur d'une campagne permettant à la GVB Assurances privées SA de promouvoir les commercialisations numériques.

www.assurer-tremblements-de-terre.ch

L'AIB comme ange gardien

158 communes ont participé en 2017 à l'action « Ange gardien » de l'AIB. Des jeunes parents ont reçu de la part de la commune, des pompiers locaux et de l'AIB un « ange gardien » pour leur nouveau-né sous la forme d'un détecteur de fumée. Cette action préventive suscite un grand succès : plus de 2903 paquets Ange gardien ont déjà été envoyés au total.

Sauvetage de grands animaux en danger

Les spécialistes des cinq nouveaux centres de renfort spéciaux des pompiers bernois sont intervenus 22 fois pour délivrer des vaches, des chevaux ou des cochons en situation précaire. Des connaissances d'expert et un équipement spécial garantissent la sécurité des sauveteurs et le bien de l'animal. L'AIB assume 50 pour cent des frais de chaque intervention au sens d'une assistance entre corps voisins.

www.gvb.ch/sauvetage-des-grands-animaux

Gold Award pour Alarme-Météo®

Dans le cadre de la désignation des meilleures applications suisses « Best of Swiss Apps 2017 », l'Alarme-Météo® a été distinguée par le Gold Award dans la catégorie User Experience. L'application gratuite pour smartphone compte déjà 1,2 million de clientes et clients et dispose désormais d'une fonction webcam pouvant fournir les photos panoramiques à 360 degrés de plus de 160 lieux en Suisse.

www.alarmemeteo.ch/mobile

Assurance immobilière Berne

En dépit de chiffres liés aux sinistres plus élevés que l'année précédente, l'Assurance immobilière Berne (AIB) affiche des résultats annuels réjouissants. Les assurés en ont profité par le biais d'une nouvelle participation à l'excédent. L'AIB poursuit par ailleurs son important travail de prévention.

Pour l'AIB, les dommages – 22 447 au total – ont été plus importants en 2017 que l'année précédente, de même que les coûts liés aux sinistres. Les principales causes sont deux grands incendies ayant occasionné chacun quelques millions de francs de dégâts ainsi que de graves intempéries. Et notamment une tempête de grêle qui a entraîné en l'espace de quelques minutes des dégâts à hauteur de 19 millions de francs le 31 mai dans la région de Thoune. Un deuxième épisode de grêle survenu le 8 juillet a provoqué 1855 dommages dus aux éléments naturels, pour une somme totale de 10,5 millions de francs dans les régions du Seeland et de la Haute-Argovie. À signaler encore un orage d'été dans les régions de Mühleberg et de Konolfingen (3 millions de francs).

La somme totale de 95,8 millions de francs se répartit entre 59,2 francs de dommages dus aux éléments naturels et 36,6 millions de dégâts causés par des incendies. Ces chiffres sont nettement supérieurs à ceux de l'an passé, même si le montant moyen des dommages de 114 millions de francs des 15 dernières années n'a pas été dépassé. Grâce notamment aux bons rendements obtenus sur ses placements, l'AIB est une nouvelle fois en mesure de distribuer une participation à l'excédent de 30 millions de francs. Les assurés profiteront ainsi d'une réduction de primes d'environ 15 pour cent sur leur facture annuelle 2019.

Prévention couronnée de succès

Dans le canton de Berne, un tiers des dégâts causés par des incendies de bâtiments sont dus à la foudre. C'est pourquoi, l'AIB a lancé en 2016 une campagne de prévention sensibilisant les propriétaires de maisons à ce risque et leur a fait une offre attrayante : pour toute installation spontanée d'un système de protection contre la foudre, l'AIB rembourse jusqu'à 2500 francs sur les frais d'installation. Sur la seule année 2017, quelque 500 propriétaires en ont profité. L'AIB a ainsi versé près d'un million de francs à ce titre. Au vu de la demande qui ne faiblit pas, la campagne sera reconduite en 2018. Parallèlement, l'AIB a répondu au souhait de sa clientèle en introduisant un système d'homologation pour les sociétés spécialisées dans la protection contre la foudre. La liste des sociétés spécialisées dans la protection contre la foudre suscite un vif intérêt.

Action « Ange gardien »

« Veillez sur moi, quand je m'éveille, bon ange, puisque Dieu l'a dit, et chaque nuit, quand je sommeille, penchez-vous sur mon petit lit » : par l'action « Ange gardien », l'AIB s'est donnée pour mission de protéger les tout petits et leur famille, en offrant aux jeunes parents un détecteur de fumée. Ce sont ainsi 2903 nouveau-nés qu'elle « protège » et 158 communes ainsi que leurs corps de sapeurs-pompiers participent à l'action.

Solution de protection incendie pour la vielle-ville de Berne

Le concept novateur CasaSegura, visant à protéger de manière simple et peu onéreuse la basse-ville bernoise contre des incendies de grande ampleur au moyen de détecteurs de fumée reliés en réseau, suscite de l'intérêt dans toute la Suisse. Après une phase de test, l'AIB qui est initiatrice du projet a fondé le 15 juin 2017 l'association CasaSegura, conjointement avec l'Association des propriétaires fonciers (APF), la Bourgeoisie de Berne, la Guilde de la vielle-ville de Berne unie et la Ville de Berne. À Berne, le système de protection incendie est déjà installé dans 16 bâtiments et 50 nouvelles installations sont prévues en 2018. Dans le cadre de ses efforts de prévention, l'AIB assume 25 pour cent des frais d'installation.

Protection contre une sous-assurance

Des estimations régulières sont indispensables pour assurer les bâtiments à leur valeur correcte. Normalement, il faudrait y penser tous les 15 ans ou après des travaux de grande ampleur. Cette année encore, les experts de maisons de l'AIB ont procédé à 35 000 estimations, préservant ainsi les clientes et clients d'une couverture insuffisante en cas de sinistre. Ces cinq dernières années, l'AIB a nouvellement estimé 140 000 maisons, soit plus d'un tiers des bâtiments du canton de Berne – et rempli ainsi son mandat légal qui consiste à les assurer à leur juste valeur.

Les pompiers exploitent des synergies

La collaboration entre les différents corps de sapeurs-pompiers est restée une préoccupation essentielle pour l'AIB en 2017. Du point de vue de la rentabilité, il est intéressant pour eux d'acheter et d'exploiter conjointement le matériel et les véhicules. L'appel d'offres en vue de l'acquisition de quatre échelles automobiles pour véhicules d'intervention destinés aux villes de Berne, de Berthoud et de Bâle, un projet piloté par l'AIB, en est un exemple récent. À partir de 2018, les pompiers bernois pourront par ailleurs acheter du matériel au centre d'approvisionnement de l'Assurance immobilière du canton de Zurich à des conditions avantageuses.

En outre, des collaborateurs du centre de renfort spécial viendront en aide aux corps de sapeurs-pompiers locaux dès le 1er janvier 2018. Ces spécialistes sont formés à l'utilisation d'appareils de protection respiratoire de longue durée, disposent d'un équipement adéquat et interviennent rapidement et efficacement en cas d'incendie majeur.

Des investissements durables

Dans le cadre de sa stratégie climatique, l'AIB investit aussi dans des projets immobiliers durables. Par exemple, dans son projet de Burgernziel, qui prévoit la construction, en association avec la coopérative de construction de logements wbg8, d'un complexe résidentiel et commercial conforme aux exigences de la société à 2000 watts et qui fait office de projet phare pour un mode de construction durable. Les travaux devraient commencer en automne 2018. La stratégie climatique implique aussi d'investir dans des projets qui rendent possibles de nouvelles formes durables d'habitation. Dans le complexe moderne Box d'habitation smart living à la Winterholzstrasse, Bümpliz-Oberbottigen, 33 appartements locatifs verront le jour sous la conduite de l'AIB.

Réassurance : nouveaux modèles de calcul

L'AIB charge régulièrement des bureaux d'ingénieurs spécialisés de calculer les dégâts potentiels liés à des catastrophes naturelles. En 2017, il s'agissait de crues. Des nouveaux modèles de calcul, encore plus précis, ont été utilisés. Les résultats influencent de manière décisive la politique de réassurance de l'AIB.

GVB Assurances privées SA

La société affiliée GVB Assurances privées SA a lancé en 2017 l'assurance tous risques GVB Tech et s'est implantée avec la GVB Terra en dehors des frontières cantonales. Elle a une nouvelle fois affiché une croissance supérieure à la moyenne.

Même si la concurrence dans le secteur des assurances est forte, la GVB Assurances privées SA continue à s'affirmer sur le marché : avec une augmentation des primes brutes de 10,64 pour cent, la société affiliée s'est trouvée une nouvelle fois nettement au-dessus de la moyenne de la branche, en 2017. Les recettes ont augmenté à 54,8 millions de francs. Pour cinq événements dommageables majeurs, la GVB Assurances privées SA a pu démontrer son aptitude à maîtriser des événements d'envergure. Avec ce bon résultat, la société affiliée contribue considérablement au résultat consolidé positif du Groupe GVB.

Une forte demande pour l'assurance en cas de séisme

L'offre de produits de la GVB Assurances privées SA est exhaustive et très appréciée de la clientèle. L'assurance en cas de séisme GVB Terra, qui permet dorénavant d'assurer des propriétés par étage, est un vecteur important de croissance. Une campagne en ligne ciblée a fait la promotion dans toute la Suisse du site Internet www.assurer-tremblements-de-terre.ch durant l'année sous revue. Les instruments marketing numériques doivent maintenant permettre de renforcer encore la croissance. Des Key Account Managers spécialisés ont été recrutés dans le cadre de cet engagement national.

GVB Tech répond aux besoins des clients

L'assurance tous risques GVB Tech, lancée en 2017, a aussi suscité un écho favorable. Les clients apprécient l'utilité de cette assurance complémentaire pour tout ce qui se rapporte à la technologie du bâtiment, comme le chauffage, les climatisations, les portes de garages ou les appareils de cuisines encastrés.

Une nouvelle application pour les entretiens de conseil

Les conseillers à la clientèle privée travaillent désormais avec une nouvelle application de conseils. Elle a été développée dans le cadre d'un processus flexible et a pu être mise en service après peu de temps. Permettant d'établir pendant la rencontre des offres personnalisées précises, elle est désormais solidement ancrée dans les entretiens de conseil.

Événements clients couronnés de succès

Les événements destinés aux clients organisés par la GVB Assurances privées SA, au cours desquels le météorologue Thomas Bucheli a livré des informations sur le climat, ou la police cantonale sur la protection contre les infractions, ont aussi suscité l'enthousiasme en 2017. Ils se sont déroulés à Thoune et Berne (avec Thomas

Bucheli), ainsi qu'à Loveresse et Schwarzenburg (avec la police cantonale) et ont accueilli près de 1200 visiteurs intéressés. C'est un service précieux que propose ainsi la GVB Assurances privées SA à ses assurés. Le thème prévu pour 2018 est l'efficacité énergétique des bâtiments.

GVB Services SA

Avec ses prestations « concernant la maison », la société affiliée GVB Services SA complète l'assortiment du Groupe GVB. Elle est devenue un leader des conseils en matière de protection incendie.

La GVB Services SA est un partenaire compétent pour les questions de protection incendie, en particulier pour des projets de construction complexes. Elle a par exemple accompagné le projet de rénovation intégrale du restaurant tournant du Schilthorn Piz Gloria, y compris la construction d'une annexe. Elle avait notamment pour tâche d'élaborer des plans de protection incendie et d'intervention des sapeurs-pompiers. En modifiant le concept initial, elle a par ailleurs contribué à réduire les coûts du projet. Les professionnels de la GVB Services SA auditent et certifient également pour les questions de protection incendie tous les hôtels du groupe Accor (notamment les Ibis et les Novotel) selon une norme européenne.

La GVB Services SA a su s'établir ces dernières années dans le canton de Berne en sa qualité de conseillère en protection incendie. Ces prochaines années, la société affiliée de l'Assurance immobilière Berne a pour objectif de devenir un prestataire de pointe pour toute la Suisse. C'est pourquoi, elle a ouvert en 2017 une première succursale hors du canton de Berne.

Distinction pour Alarme-Météo®

L'application gratuite pour smartphone Alarme-Météo® jouit d'un nombre croissant d'adeptes et compte désormais quelque 1,2 million d'abonnés. Elle dispose maintenant d'une fonction de webcam unique pouvant fournir les photos panoramiques haute résolution à 360 degrés de plus de 160 lieux en Suisse. Dans le cadre de la désignation des meilleures applications suisses « Best of Swiss Apps 2017 », l'Alarme-Météo® de l'AIB a été distinguée par le Gold Award dans la catégorie User Experience. L'Alarme-Météo® est disponible pour iOS et Android et peut être téléchargée gratuitement.

Asset Management

La stratégie de placements de l'Assurance immobilière Berne (AIB) a généré en 2017 un très bon rendement sur capitaux, un résultat imputable en premier lieu à une année boursière exceptionnelle.

En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, l'environnement reste défavorable aux investissements en capital. En dépit d'une certaine détente de la situation aux États-Unis, les obligations ne génèrent encore guère de rendement. Grâce à une année boursière favorable au niveau mondial et qui a entraîné une augmentation massive de valeur pour les actions, l'AIB a tout de même généré un rendement élevé sur ses placements, ce qui a contribué au bon résultat global de l'entreprise. Le rendement des capitaux, de 61 millions de francs, est nettement supérieur à la moyenne des dernières années.

Part de biens immobiliers en augmentation

La stratégie de placements de l'AIB ne mise pas sur des gains record à court terme, mais bien sur la stabilité et le long terme. Non spéculative, elle a pour objectif de garantir à la clientèle des primes basses et une couverture illimitée des dégâts, même en période d'augmentation des catastrophes naturelles. C'est la raison pour laquelle l'immobilier joue depuis toujours un rôle prépondérant dans le portefeuille global de l'AIB. La stratégie de placements a été légèrement modifiée au 1er janvier 2017, avec une augmentation de 35 à 37 pourcent de la part des biens immobiliers. Parallèlement, celle des obligations a été abaissée de 28 à 25 pourcent.

Projets de construction « intelligents » et durables

Dans le secteur immobilier, l'AIB mise avec succès sur des objets d'investissement durables, la priorité étant accordée à la planification et à la réalisation de constructions à haute efficacité énergétique. Le complexe résidentiel et commercial situé sur l'ancien dépôt de trams de Burgernziel, à Berne, est un projet phare d'appartements et de bureaux à vocation durable. Ce projet, avec l'AIB comme investisseur et la coopérative de logement ACHT Bern comme bailleur d'utilité publique, remplit les exigences de certification d'un site 2000 watts. Il est emblématique des valeurs que veut promouvoir l'AIB par sa stratégie climatique. Le complexe Box d'habitation – smart living de la Winterholzstrasse à Bümpliz-Oberbottigen séduit aussi avec ses 33 appartements locatifs construits dans le respect de l'environnement. Des pompes à chaleur, une installation photovoltaïque et une technologie « smart home » veilleront à assurer une haute efficacité énergétique.

Stratégie de placements des capitaux 2017

Répartition entre les différentes catégories de placements

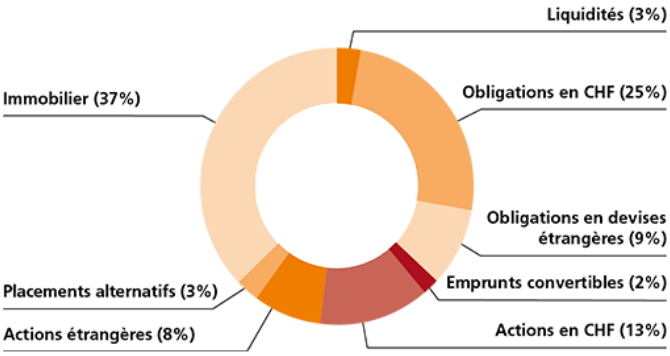

Collaborateurs

Le Groupe GVB s'engage en faveur de ses collaborateurs : le concept de formation interne a été considérablement développé l'année dernière.

L'enquête approfondie menée en 2015 auprès des collaboratrices et collaborateurs a généré des élans positifs : le développement de l'offre de formation interne fait partie des mesures concrètes qui en ont résulté. Comme le préconise la stratégie de formation 2022, l'AIB et ses sociétés affiliées ont pour objectif d'élargir continuellement et à différents niveaux les compétences de leurs collaborateurs. Les aptitudes sociales, les compétences personnelles et le savoir-faire professionnel et méthodologique en sont les principaux piliers. Des cours tels que « Pratiques commerciales », « Image professionnelle », « Techniques d'entretien et de négociation », ou encore « Méthode de travail et gestion du temps » font partie de l'offre interne pour laquelle l'AIB et ses sociétés affiliées assument en principe les frais et le temps investi. Des formations continues telles que « Gestion des ressources en personnel », « Gestion des conflits », « Alimentation, activité physique et travail » ou « Ergonomie à la place de travail » sont également proposées. Outre l'aptitude à l'emploi des collaborateurs, l'accent est aussi mis sur leur développement et leur degré de satisfaction envers l'entreprise.

Dans la perspective du développement démographique en cours et de la « guerre des talents » attendue, les conditions d'embauche des salariés ont été adaptées à celles du marché. L'attractivité du Groupe GVB en tant qu'employeur en est ainsi augmentée, de même que la flexibilité de l'entreprise et de ses collaborateurs. Ces modifications permettent aussi de mieux tenir compte des besoins individuels et d'assurer le mélange des générations.

De l'engagement et un zeste d'humour

270 personnes, dont des experts en estimations et des pompiers, ont participé à la manifestation GVB Inside réservée aux collaborateurs. Les principes directeurs en matière de management et de comportement leur ont été présentés par le biais de différentes actions, contribuant ainsi à la promotion d'une identité interne. Avec pour message principal : les collaborateurs ne doivent pas avoir peur des tâches difficiles ou des nouvelles tendances, mais au contraire les affronter avec enthousiasme et un zeste d'humour. Une attitude qui pourrait se résumer dans la devise « J'ai le droit de faire des erreurs et j'en tire des apprentissages ». La numérisation est aussi une question très importante pour les collaborateurs avec, par exemple, la mise en place dans le domaine des ressources humaines de nouveaux processus digitaux et sans papier de décompte des frais et d'atteinte des objectifs.

Comptes annuels consolidés

Bilan consolidé

En 1000 CHF	Explications	2016 31.12.	2017 31.12.	Variation
Placements		1 622 506	1 704 319	81 813
Liquidités		79 098	113 463	34 365
Immobilisations corporelles		22 129	22 053	–76
Créances nées d'opérations d'assurance	1	408	420	12
Autres créances	2	5 945	5 869	–77
Comptes de régularisation		816	817	1
Total des actifs		**1 730 903**	**1 846 940**	**116 038**
Provisions techniques	3	1 426 194	1 516 440	90 246
Provisions pour participation futures aux excédents		54 425	59 019	4 594
Provisions non techniques	4	39 925	32 925	–7 000
Dettes liées à des instruments de taux		1 140	1 140	0
Dettes nées d'opérations d'assurance	5	40 650	58 353	17 703
Autres dettes à court terme	6	4 787	6 010	1 223
Comptes de régularisation		5 862	5 426	–437
Total des provisions et des dettes externes		**1 572 984**	**1 679 312**	**106 329**
Réserves générales		149 165	157 919	8 754
Bénéfice / perte		8 754	9 709	955
Total des fonds propres		**157 919**	**167 628**	**9 709**
Total des passifs		**1 730 903**	**1 846 940**	**116 038**

Compte de résultat consolidé

En 1000 CHF	Explications	2016	2017	Variation
Primes brutes	7	**224 920**	**232 707**	**7 787**
Contribution à Prévention et Intervention		–31 574	–32 185	–611
Primes brutes cédées aux réassureurs		–24 886	–22 098	2 789
Primes acquises pour propre compte		**168 459**	**178 424**	**9 965**
Autres produits de l'activité d'assurance		3 009	3 101	92
Total des produits de l'activité technique d'assurance		**171 468**	**181 525**	**10 058**

En 1000 CHF	Explications	2016	2017	Variation
Produit des prestations et des articles vendus		3 291	3 859	567
Total des produits		**174 759**	**185 384**	**10 625**
Charges des sinistres	8	–69 349	–69 149	200
Variations des provisions techniques	9	–47 364	–90 246	–42 882
Participation aux excédents		–30 000	–30 000	0
Charges des sinistres pour propre compte		**–146 712**	**–189 395**	**–42 682**
Charges pour prestations de services et marchandises		**–191**	**–234**	**–43**
Frais d'acquisition et de gestion pour propre compte		**–40 112**	**–44 794**	**–4 682**
Total charges de l'activité technique		**–187 015**	**–234 423**	**–47 407**
Résultat technique		**–12 256**	**–49 039**	**–36 783**
Produit des placements		139 932	161 176	21 244
Charges financières et frais de gestion des placements		–116 870	–100 212	16 659
Résultat des placements		**23 061**	**60 965**	**37 903**
Autres produits		256	230	–26
Résultat, Prévention et Intervention	11	**213**	**–698**	**–911**
Résultat opérationnel		**11 274**	**11 458**	**183**
Impôts directs		–804	5	809
Charges extraordinaires	10	–1 717	–1 754	–37
Bénéfice / perte		**8 754**	**9 709**	**955**

Compte des flux monétaires consolidé

En 1000 CHF	2016	2017	Variation
Bénéfice / perte	8 754	9 709	11 %
Amortissements des immobilisations corporelles	1 189	1 130	–5 %
Amortissements sur matériel	315	434	38 %
Amortissements / corrections de valeurs sur placements	36 513	82 249	++
Variation des provisions techniques	47 250	90 246	91 %
Variation des provisions pour participations futures aux excédents	–612	4 594	--
Variation de provisions non techniques	–1 500	–7 000	++
Variation créances nées d'opérations d'assurance	109	–12	--
Variation autres créances	–602	77	--
Variation comptes de régularisation actifs	492	–1	--
Variation dettes nées d'opérations d'assurance	–16 837	17 703	--
Variation autres dettes à court terme	–224	1 223	--
Variation comptes de régularisation passifs	308	–437	--
Flux monétaire lié aux activités d'exploitation	**75 157**	**199 914**	**++**

En 1000 CHF	2016	2017	Variation
Investissements / désinvestissements nets, immobilisations corporelles	–1 024	–1 488	45 %
Investissements / désinvestissements nets, placements	–95 852	–164 062	71 %
Flux monétaire lié aux activités d'investissement	**–96 875**	**–165 549**	**71 %**
Variation dettes liées à des instruments de taux	1 140	0	--
Flux financier des activités financières	**1 140**	**0**	**--**
Variation des liquidités	**–20 578**	**34 365**	**--**
Liquidités au 01.01	**99 676**	**79 098**	**–21 %**
Variation des liquidités	–20 578	34 365	--
Liquidités au 31.12	**79 098**	**113 463**	**43 %**

Fonds propres consolidés

En 1000 CHF	Réserves générales	Profit / perte	Total
Développement des fonds propres			
Fonds propres au 31.12.2015	**141 549**	**7 616**	**149 165**
Report du résultat de l'exercice 2015	7 616	–7 616	0
Résultat de l'exercice 2016	0	8 754	8 754
Fonds propres au 31.12.2016	**149 165**	**8 754**	**157 919**
Report du résultat de l'exercice 2016	8 754	–8 754	0
Résultat de l'exercice 2017	0	9 709	9 709
Fonds propres au 31.12.2017	**157 919**	**9 709**	**167 628**

Annexe

Explications concernant le bilan consolidé

En 1000 CHF	2016	2017
1 Créances nées d'opérations d'assurance	**408**	**420**
À l'égard des preneurs d'assurance	408	420

2 Autres créances	**5 945**	**5 869**
Autres créances à court terme	2 271	2 819
Créances à court terme à l'égard d'organes étatiques	3 612	3 024
Créances à court terme à l'égard d'assurances sociales	62	26

En 1000 CHF	01.01.2017	31.12.2017	Variation
3 Provisions techniques			
Montant brut des sinistres en suspens causés par le feu	85 668	85 687	19
Moins la part de réassurance	0	0	0
Montant pour propre compte	**85 668**	**85 687**	**19**
Montant brut des sinistres dus aux éléments naturels en suspens	67 497	94 212	26 714
Moins la part de réassurance	0	0	0
Montant pour propre compte	**67 497**	**94 212**	**26 714**
Événements catastrophiques	783 883	813 883	30 000
Compensation de dommages	258 363	285 363	27 000
Réassurance	21 000	21 000	0
Provisions de sécurité, pour fluctuations et actuarielles	72 284	78 796	6 513
Assurance contre le terrorisme et des troubles	137 500	137 500	0
Total pour propre compte	**1 426 194**	**1 516 440**	**90 246**

4 Provisions non techniques			
Prévention et Intervention	36 925	29 925	–7 000
Projets informatiques	3 000	3 000	0
Total	**39 925**	**32 925**	**–7 000**

En 1000 CHF	2016	2017
5 Dettes nées d'opérations d'assurances	**40 650**	**58 353**
À l'égard de preneurs d'assurance (y compris primes payées d'avance)	40 526	58 196
Envers des agents et des intermédiaires	124	157
6 Autres dettes à court terme	**4 787**	**6 010**
Engagements à l'égard de tiers	2 220	4 629
Engagements à l'égard d'organes étatiques	699	213
Engagements à l'égard d'assurances sociales	1 868	1 168

Explications concernant le compte de résultat consolidé

En 1000 CHF	2016	2017
7 Primes brutes	**224 920**	**232 707**
Primes de base	175 371	177 887
Produits additionnels	49 549	54 820
8 Charges des sinistres	**–69 349**	**–69 149**
Sinistres causés par le feu	–38 571	–36 645
Sinistres dus aux éléments naturels	–30 778	–32 504
Part de réassurance	0	0
9 Variation des provisions techniques	**–47 364**	**–90 246**
Variation des sinistres en suspens causés par le feu	3 020	–19
Variation des sinistres en suspens dus aux éléments naturels	5 238	–26 714
Variation des événements catastrophiques	–24 000	–30 000
Variation de la compensation de dommages	–20 000	–27 000
Variation de provisions actuarielles	–11 690	–6 513
Variation de la CIREN	69	0
10 Charges extraordinaires	**–1 717**	**–1 754**
Contribution à la Fondation culturelle	–1 717	–1 754

En 1000 CHF	2016	2017	Variation
11 Compte de résultat, Prévention et Intervention			
Recettes			

En 1000 CHF	2016	2017	Variation
Contribution de l'AIB, Prévention et Intervention	31 574	32 185	611
Contributions aux installations d'extinction d'assureurs privés	5 737	5 811	74
Autres recettes, Prévention et Intervention	1 233	1 244	11
Total des recettes, Prévention et Intervention	**38 544**	**39 240**	**696**
Charges			
Frais de personnel	–3 760	–3 929	–170
Indemnisation du personnel de milice	–1 862	–2 055	–193
Actions, Prévention et Intervention	–356	–303	54
Cours / formations	–2 288	–2 296	–9
Indemnisations	–1 124	–1 133	–9
Frais de gestion	–7 392	–8 056	–664
Autres charges	–1 448	–1 498	–49
Constitution / dissolution de provision	1 500	7 000	5 500
Total, autres charges	**–16 731**	**–12 270**	**4 461**
Contributions, sapeurs-pompiers	–10 076	–10 308	–232
Contributions, adductions d'eau d'extinction	–3 010	–3 001	10
Contributions, mesures de lutte contre l'incendie	–3 514	–4 360	–845
Contributions à la FPDI*	–5 000	–10 000	–5 000
Total, contributions à Prévention et Intervention	**–21 601**	**–27 668**	**6 068**
Total, charges pour Prévention et Intervention	**–38 331**	**–39 938**	**–1 607**
Résultat, Prévention et Intervention	**213**	**–698**	**–911**

* Fondation pour prévention et dommages immobiliers non assurés

Annexe aux comptes annuels consolidés

Informations en annexe conformément à l'art. 959c, al. 2 CO ou article 961a CO
L'Assurance immobilière Berne (AIB) est une institution autonome de droit public avec personnalité juridique propre et siège à Ittigen.

En 1000 CHF	2016	2017
Nombre de postes à plein temps en moyenne annuelle	**190,7**	**205,1**
Engagements à l'égard d'institutions de prévoyance	**262**	**341**
Engagements à long terme portant intérêts	**1 140**	**1 140**
Honoraires pour prestations d'audit	**111**	**147**

Participations		
GVB Assurances privées SA		
Siège	Ittigen	Ittigen
Quote-part	100 %	100 %
Capital-actions	32 000	32 000
Méthode (V = totalement consolidé, E = at equity, Q = consolidé en fonction des quotes)	V	V

GVB Services SA		
Siège	Ittigen	Ittigen
Quote-part	100 %	100 %
Capital-actions	1 000	1 000
Méthode (V = totalement consolidé, E = at equity, Q = consolidé en fonction des quotes)	V	V

Événements survenus après la date de clôture du bilan

L'AIB n'a pas connaissance d'événements survenus après la date de clôture du bilan, qui auraient dû encore être pris en considération dans les comptes annuels consolidés de 2017. Le conseil d'administration a adopté les comptes annuels consolidés le 22 février 2018.

Explications relatives aux comptes annuels

Pour l'exercice 2017, l'Assurance immobilière Berne (AIB) est une nouvelle fois en mesure de présenter des chiffres positifs. Les dommages dus au feu et aux éléments naturels ont certes été supérieurs à ceux de l'année précédente, mais ils restent inférieurs à la moyenne sur plusieurs années. Grâce à ce résultat positif, il sera possible en 2017 de distribuer pour la sixième fois consécutive une participation à l'excédent, cette fois à hauteur de 30 millions de francs, ce qui correspond à une réduction de primes jusqu'à 15 pour cent sur la facture annuelle 2019.

Résultat actuariel

Le produit des primes brutes a progressé de 3,46 pour cent, un résultat imputable à la croissance exceptionnelle de la GVB Assurances privées SA. Les primes de réassurances sont inférieures de 2,8 millions de francs à celles de l'année précédente, ce qui s'explique par les fondements solides de l'Assurance immobilière Berne (AIB). Au total, le produit des assurances a augmenté de 5,87 pour cent.

Les dommages dus aux éléments naturels ont engendré pour l'Assurance immobilière Berne (AIB) des coûts de 59,2 millions de francs, une somme certes supérieure à celle de l'année précédente, mais qui reste en deçà de la moyenne sur plusieurs années. Pour ce qui est des incendies, le montant total des dommages s'élève à 36,6 millions de francs, soit moins qu'en 2016. Au total, le montant des dégâts dus au feu et aux éléments naturels s'élève à 95,8 millions de francs. Ainsi, les sinistres ont coûté quelque 34,7 millions de francs de plus en 2017 que l'année précédente.

Afin de compenser les coûts extrêmes des sinistres de 1999, 2005 et 2007, des provisions avaient été dissoutes dans le domaine de la compensation des dommages et des catastrophes. Ces provisions ont pu être reconstituées par la suite et doivent maintenant être adaptées à l'augmentation des risques. Les frais de souscription et d'administration ont été au-dessus du niveau de l'année précédente en raison des investissements consentis dans la commercialisation.

Grâce à un résultat financier réjouissant et à un bon résultat technique, une provision pour participation à l'excédent a pu être constituée pour la sixième fois consécutive, entièrement au bénéfice des assurés. La somme distribuée s'élève à 30 millions de francs, comme en 2016, ce qui représente une réduction de primes jusqu'à 15 pour cent sur la facture annuelle 2019. En raison de cette provision et des sinistres plus importants, le résultat technique est négatif, avec un total de –49 millions de francs.

Revenu des placements en capitaux

Les marchés boursiers ont évolué très favorablement en 2017. La reprise de la conjoncture mondiale est restée intacte pour une inflation modérée et les gains ont été positifs dans la plupart des secteurs et des branches. Les différentes préoccupations géopolitiques n'ont pas eu de répercussions sur les marchés, ou seulement à court terme. Il n'y a pas eu de vents contraires sur le plan de la politique monétaire, de sorte que l'année boursière 2017 peut être classée dans la catégorie des marchés haussiers intacts.

Grâce à un portefeuille largement diversifié et à une forte quote-part d'immobilier, l'AIB a néanmoins généré un

rendement sur capitaux de 61 millions de francs, un résultat supérieur aux 23,1 millions de francs de l'exercice précédent.

Prévention et intervention

Durant l'année considérée, 39,5 millions de francs ont été investis dans la prévention et l'intervention, soit plus que les 38,5 millions de 2016. Afin de parer aux exigences accrues auxquelles est confrontée la Fondation pour la prévention et les dommages immobiliers non assurés, le conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (AIB) a décidé d'accroître de 10 millions de francs le capital de la Fondation. Au total, l'exercice s'est clôturé par un résultat négatif, en raison de la contribution à la Fondation.

Charges extraordinaires

Les charges extraordinaires comprennent le montant alloué à la Fondation pour la culture, l'éducation, la société et les sciences.

Résultat

L'AIB clôt l'exercice sur un bénéfice de 9,7 millions de francs, ce qui permet de renforcer encore la substance de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour absorber les risques.

Règles de consolidation

Les comptes annuels consolidés de l'Assurance immobilière Berne (AIB) se fondent sur les clôtures individuelles au 31 décembre de toutes les sociétés du Groupe dont l'AIB détient directement ou indirectement plus de 50 pourcent du capital social ou des droits de vote.

Méthode de consolidation

Les actifs et passifs, ainsi que les charges et les produits des sociétés consolidées sont saisis intégralement selon la méthode dite de consolidation intégrale. Les parts au capital social et au résultat des actionnaires minoritaires sont présentées séparément dans le bilan et le compte de résultat du Groupe. Les actifs et passifs du Groupe ainsi que les charges et produits issus de transactions internes sont éliminés. Les gains intermédiaires subsistant à la date de clôture du bilan ont également été supprimés.

Consolidation du capital

La consolidation du capital a lieu selon la méthode anglo-saxonne de l'achat (*purchase*). Les fonds propres des sociétés du Groupe sont comptabilisés au moment de l'acquisition ou de la fondation à la valeur comptable de la participation à l'AIB. C'est à cette date que sont comptabilisés les actifs et les passifs de la société du Groupe selon des principes uniformisés. Une éventuelle différence positive qui subsisterait selon cette réévaluation entre le prix d'achat et les fonds propres de la société acquise est activée en tant qu'écart d'acquisition (*goodwill*) et inscrite dans les valeurs immatérielles. Ces écarts d'acquisition sont amortis sur une durée de cinq ans. Toute différence négative (*badwill*) est comptabilisée avec les fonds propres au moment de l'acquisition.

Conversion des devises

Les sociétés intégralement consolidées établissent leurs comptes annuels en francs suisses. Les rubriques du bilan en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de la clôture. Les résultats des ajustements de change sont portés au compte de résultat.

Règles d’évaluation décrites

Les règles d’évaluation décrites se basent en principe sur les coûts d’acquisition ou de fabrication historiques. Les règles d’évaluation décrites individuelles des actifs et passifs prévaut. Par rapport aux principales positions du bilan, cela implique :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d’achat, déduction faite des amortissements nécessaires sur le plan comptable. Ces amortissements ont lieu de manière linéaire à partir du prix d’achat. Les logiciels sont imputés directement au compte de résultat l’année de leur acquisition.

La durée d’utilisation des différentes catégories d’immobilisations corporelles est la suivante :

- Immeubles administratifs : 50 ans
- Biens immobiliers : 50 ans (auparavant : 25 ans)
- Machines/mobilier : 5 ans
- Véhicules : 5 ans
- Machines de bureau : 5 ans
- Installations informatiques : 2 ans

Les immobilisations corporelles d’une valeur inférieure à 10 000 francs ne sont pas activées.

Placements en capitaux

Les placements en capitaux de l’AIB sont évalués ou portés au bilan comme suit :

Immobilier

Les biens immobiliers au bilan sont des immeubles de placement / de rendement que la société n’utilise pas elle-même.

L’AIB porte également au bilan sous cette rubrique ses parts de copropriété de six immeubles. Les parts de propriété varient entre 1 et 41,5 pour cent du bien et concernent principalement des immeubles commerciaux dans toute la Suisse.

Aussi bien les immeubles de rendement que les parts de copropriété et les parcelles constructibles figurent au bilan à leur valeur d’acquisition, déduction faite des amortissements.

Titres

Les actions, options, emprunts convertibles, fonds de placements et titres à rémunération fixe figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements.

Produits financiers dérivés

En raison de ses placements en capital, l'Assurance immobilière Berne (AIB) est exposée au risque de fluctuations du marché. Elle minimise le risque de fluctuation des cours par une sélection minutieuse de ses titres et par la diversification et l'utilisation ciblée d'instruments de couverture. Outre les produits dérivés à des fins de couverture, des produits dérivés sont également utilisés dans le cadre de la politique de placement pour exploiter des opportunités. Ces dérivés sont comptabilisés au prix d'acquisition, moins les amortissements.

Prêts et hypothèques

Les prêts et hypothèques figurent au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les débiteurs potentiellement insolvables sont l'objet de correctifs de valeur individuels.

Liquidités

Cette rubrique comprend les moyens en espèces (francs et devises étrangères), les dépôts à vue et à terme, ainsi que les comptes postaux et bancaires d'une durée résiduelle de 90 jours au maximum. Tous ces avoirs sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Provisions actuarielles

Les provisions pour d'éventuels dommages causés par le feu ou des éléments naturels sont minutieusement calculées individuellement, c'est-à-dire par cas d'assurance selon l'obligation théorique vis-à-vis de l'assuré et/ou mathématiquement ou statistiquement sur la base de valeurs empiriques.

Les autres provisions actuarielles ont été constituées de manière appropriée en vertu de la responsabilité illimitée de l'Assurance immobilière Berne telle que la stipule la loi et en fonction des contrats de réassurance conclus ou des engagements pris vis-à-vis de tiers.

Provisions non actuarielles

Les provisions non actuarielles sont principalement des provisions pour des projets de prévention futurs. Ces

derniers sont estimés adéquatement en fonction des futures activités de prévention.

Autres actifs et passifs

Tous les autres actifs et passifs figurent dans les comptes à leur valeur nominale ou d’achat. Les amortissements nécessaires sur le plan comptable sont effectués de manière appropriée.

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat du canton de Berne
Assurance immobilière Berne (AIB), Ittigen

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'Assurance immobilière Berne (AIB), comprenant

- le bilan,
- le compte de résultat,
- le tableau de financement
- capitaux propres consolidés et
- l'annexe, (comportant des explications sur le bilan consolidé, des explications sur le compte de résultat consolidé, une annexe concernant le compte de résultat consolidé et les règles de consolidation)

pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux dispositions légales et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis

constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux règles de consolidation et d'évaluation décrites en annexe.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 50 al. 2 LAlm et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hieronymus T. Dormann
Expert-réviseur agréé

Zurich, 22 février 2018

Portrait de l’entreprise

L’Assurance immobilière Berne (AIB) assure depuis plus de 200 ans les quelque 400 000 bâtiments dans le canton de Berne contre les dégâts causés par le feu et les éléments naturels et procure à ses clients protection et sécurité.

Plus de 200 architectes et spécialistes du bâtiment œuvrent en tant qu’experts de maisons pour les clients de l’AIB et les conseillent pour toutes les questions liées à la sécurité et l’assurance de leur bien immobilier. En qualité d’entreprise de droit public, l’AIB est portée par un esprit de coopération. Les clients et la collectivité profitent dans une même mesure de sa situation de monopole.

- Rentabilité : les assurances en situation de monopole pour les dommages aux bâtiments dus aux incendies ou aux éléments naturels sont environ 30 pour cent moins chères que celles des cantons sans monopole, car elles n’ont pas de frais de commercialisation et de marketing ni de commissions à payer. Les excédents réalisés durant les bonnes années sont par ailleurs reversés aux assurés.
- Solidarité : indépendamment de la distance qui les sépare des pompiers ou du torrent qui passe près de leur maison, tous les propriétaires immobiliers ont droit à une assurance contre les dommages dus au feu ou aux éléments naturels dont les sommes de couverture sont illimitées.
- Prévention : la protection incendie et les pompiers profitent du mandat de droit public de l’Assurance immobilière. En sa qualité d’organe de surveillance stratégique des sapeurs-pompiers du canton de Berne, l’AIB s’engage pour une lutte professionnelle et efficace contre les incendies. Elle investit chaque année plus de 39 millions de francs dans la prévention et les interventions, soit un sixième des recettes issues des primes d’assurance.
- Viabilité : de par sa situation géographique, le canton de Berne est particulièrement exposé aux dangers naturels. Grâce au principe de solidarité, à un financement solide et à un système de réassurance efficace, l’Assurance immobilière Berne est en mesure de faire face à ses obligations même en cas de catastrophe naturelle majeure. Ses deux sociétés affiliées y contribuent de manière significative : la GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA proposent aux clients des assurances complémentaires et des prestations liées au bâtiment et offrent à l’AIB une diversification de ses risques et des recettes supplémentaires.

Conseil d’administration

Jörg Kaufmann, président

Année de naissance 1947, expert bancaire diplômé, Ittigen

Après une formation bancaire et de management ainsi que divers séjours linguistiques, il a pris la tête du département central des crédits de la Direction générale de la Société de Banque Suisse à Bâle. De 1992 à 1997, il a occupé la fonction de président de la Direction de la Société de Banque Suisse à Berne. À partir de 1998 (après la fusion UBS/SBS), il était responsable de la clientèle privée d’UBS pour la région Mittelland puis, de 2002 à 2007, responsable de la clientèle privée et d’entreprise et directeur général d’UBS pour la région Mittelland. Divers mandats au sein de conseils d’administration et de fondation.

Membre du CA depuis 2008, président du CA depuis 2009, élu jusqu’en 2018.

François Frôté

Année de naissance 1953, avocat, La Neuveville

Titulaire du brevet d’avocat bernois en 1979. Depuis 1979, partenaire de l’étude d’avocats Frôté & Partner avec des succursales à Bienne, Neuchâtel et Soleure. Divers mandats au sein de conseils d’administration.

Membre du CA depuis 2009, élu jusqu’en 2018.

Regula Gloor

Année de naissance 1956, docteure en sciences politiques, cheffe d'entreprise, Berthoud

Co-directrice de l'entreprise familiale Gloor Frères SA, à Berthoud, spécialisée dans les appareils pour gaz industriels et médicaux. Membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne et de Spitex Burgdorf-Oberburg, membre du conseil de la Haute école spécialisée bernoise.

Membre du CA depuis 2015, élue jusqu'en 2018.

Hanny Meister

Année de naissance 1960, lic. en sciences politiques, cheffe d'entreprise, Douanne

Associée et présidente du conseil d'administration de Dr. Röthlisberger AG, une société spécialisée dans les conseil économiques, l'audit, les conseils fiscaux et les activités fiduciaires. Membre de l'administration et présidente de l'Audit Committee de la coopérative Migros Aar et membre du conseil d'administration de diverses PME.

Membre du CA depuis 2015, élue jusqu'en 2018.

Markus Meyer

Année de naissance 1965, docteur en droit, avocat, Roggwil BE

Apprentissage de maçon, maturité fédérale, études de droit à Berne. Associé et directeur de Bracher & Partner, étude d'avocat et de notaire à Langenthal et Berne. Actif dans le domaine du droit de la construction, de l'aménagement du territoire, de l'immobilier et des affaires. Actif dans la direction stratégique et opérationnelle d'entreprises, en tant que membre du conseil d'administration ou de directeur de PME. Fonction dirigeante au sein de diverses associations.

Membre du CA depuis 2008, élu jusqu'en 2018.

Hans Peter Wehrli

Année de naissance 1952, doctorat, professeur émérite à l'Université de Zurich

Président du conseil d'administration de Belimo Holding AG (Hinwil) et de Swiss Prime Site AG (Olten), membre du conseil d'administration de Datacolor AG (Lucerne).

Membre du CA depuis 2014, élu jusqu'en 2018.

Comité des rétributions et des nominations

- Jörg Kaufmann (président)
- François Frôté
- Regula Gloor

Comité d’audit et de risque

- Markus Meyer (président)
- Hans Peter Wehrli
- Hanny Meister

Direction

Direction de l'Assurance immobilière Berne

Ueli Winzenried

Président de la Direction

Année de naissance 1955, économiste d'entreprise ESCEA, Berne

Entre 1980 et 1999, fonctions dirigeantes chez Hoffmann-La Roche SA. Après des séjours en Espagne, au Pérou, en Corée du Sud et en Grèce, direction du département des affaires internationales (marketing, ventes, logistique), directeur et membre de la Direction de la division Roche Diagnostics à Bâle. Entrée en fonction à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1999 en tant que président de la Direction. Autres mandats : membre du conseil d'administration des Chemins de fer de la Jungfrau Holding SA, de Congrès et Kursaal Berne SA et membre du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) du canton de Berne.

Theo Bühlmann

Responsable Prévention et Intervention

Année de naissance 1966, ingénieur de gestion HES, Deisswil vers Münchenbuchsee

Formation de base de monteur électricien, puis spécialisation en tant qu'ingénieur diplômé en électrotechnique à la Haute école spécialisée de Berthoud. De 1990 à 1995, chef de projet en technique du bâtiment, en 1996 formation postgrade d'ingénieur en énergie HES, entre 1998 et 2006 fonctions dirigeantes chez Swisscom Immobilier SA. Entre 2003 et 2005, formation d'ingénieur de gestion à la phw Berne, et de 2006 à 2013, directeur de Contrafeu SA. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 2013 en tant que responsable Prévention et Intervention et membre de la Direction. Conseiller communal (hors parti).

Patrick Lerf

Responsable des finances

Année de naissance 1968, lic. en sciences politiques, Morat

Études à Fribourg et à Berne. Entrée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1998, d'abord en tant que contrôleur, puis à partir de 1999 comme dirigeant du département comptable, responsable de la comptabilité, des encaissements et de la gestion des placements. Depuis 2002, dirigeant de l'ensemble de la division des finances en tant que responsable des finances ainsi que de la logistique. Membre de la Direction depuis 2005. Autres mandats : gérant de la Fondation pour les frais d'intervention des communes dans les situations extraordinaires, vice-président des assurances SLKK et de la caisse-maladie SLKK. Conseil de la Fondation Suisse pour le Climat.

Thomas von Gunten

Responsable du service informatique

Année de naissance 1968, ingénieur HES en informatique de gestion, Ostermundigen

Executive MBA en Integrated Management. Apprentissage de commerce dans une banque. Ensuite, études d'ingénieur en informatique de gestion à la Haute école spécialisée de Bienne. Plusieurs années d'activité consultante et dirigeante auprès de diverses sociétés de services informatiques, dans des domaines et des projets pour la plupart techniques et liés à l'infrastructure. Entrée en fonction à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 1993 en tant que responsable du département Centre d'information. En 1996, Information Technology Manager, en 1999, responsable informatique et depuis 2005, membre de la Direction.

Cadres supérieurs

- Peter Frick, chef des sapeurs-pompiers
- Saskia Gehri, responsable du centre clientèle
- Jörg Kalbermatter, responsable comptabilité et controlling
- Stephanie Kriesel, responsable communication
- Andrea Liechti, responsable ressources humaines
- Alexander Pulver, secrétaire général / responsable du service juridique

Direction de la GVB Assurances privées SA

Andreas Dettwiler

Directeur de la GVB Assurances privées SA

Année de naissance 1967, lic. en droit, LL.M., Bienne

De 1995 à 2000, responsable d'exploitation dans une PME de négoce. Ensuite, responsable du Centre de compétence des marchés publics de la Confédération. Entrée en fonction à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 2002 en tant que responsable du service des grands clients. En 2005, reprise de la direction opérationnelle du département Assurances. Entre 2007 et 2012, membre de la Direction. Depuis 2013, directeur de la GVB Assurances privées SA.

Cadres supérieurs

- Tanja Binggeli, responsable des conclusions de contrats
- Silvan Bittel, responsable des ventes pour les clients privés
- Rolf Krieg, responsable du suivi technique des clients
- Roger Schmidiger, responsable des ventes
- Michael Waldmann, responsable du service des sinistres
- Daniela Zürcher-Meister, responsable de l'administration des ventes

Direction de la GVB Services SA

Tiziano Lenoci

Direction de la GVB Services SA

Année de naissance 1977, économiste d'entreprise HES, MAS, Münchenbuchsee

Apprentissage de projeteur en technique du bâtiment sanitaire. Arrivée à l'Assurance immobilière Berne (AIB) en 2002 en tant que collaborateur de projet SAP et stagiaire RP/marketing. Responsable marketing et gestion des produits pour Infomaison® et Alarme-Météo® de 2003 à 2007. Entre 2003 et 2007, études d'économiste d'entreprise HES avec marketing en option majeure. Depuis 2008, responsable marketing et vente du Groupe GVB et directeur d'Alarme-Météo®. Depuis 2011, également directeur de la GVB Services SA. Entre 2011 et 2013, études de Master of Science MSc in Business Administration Strategic Management en option majeure.

Gouvernance d’entreprise

La structure et la gouvernance d’entreprise de l’Assurance immobilière Berne et de ses sociétés affiliées (Groupe GVB) se fondent sur la loi sur l’assurance immobilière (LAIm) du canton de Berne du 9 juin 2010 ainsi que sur les exigences et prescriptions de l’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et de la Commission de la concurrence (COMCO).

Le Groupe GVB est composé d’une société mère de droit public, l’Assurance immobilière Berne (AIB), et de deux sociétés affiliées de droit privé, la GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA. La GVB assure chaque bâtiment du canton de Berne contre des dégâts dus au feu et aux éléments naturels. Les deux sociétés affiliées proposent en situation de concurrence des assurances complémentaires et des activités annexes en adéquation avec le bâtiment. Ces prestations sont proposées exclusivement par les sociétés affiliées qui sont indépendantes du point de vue juridique.

Conseil d’administration de l’Assurance immobilière Berne

En tant qu’organe suprême de l’AIB, le conseil d’administration est responsable de l’ensemble de ses activités. Il transforme la stratégie de propriétaire du Conseil-exécutif en stratégie d’entreprise, élit les membres de la Direction et contrôle la solvabilité de l’AIB. Le conseil d’administration définit les objectifs de l’entreprise et surveille la gestion des risques (y c. la stratégie de réassurance). Il approuve le rapport de gestion à l’intention du Conseil-exécutif, de même que les comptes annuels. La durée du mandat des membres du conseil d’administration est limitée à douze ans.

Il existe deux comités au sein de l’organe, le Comité des rétributions et des nominations et le Comité d’audit et de risque. Vous trouverez ici des données concernant les divers membres du conseil d’administration.

Direction de l’Assurance immobilière Berne

La Direction de l’AIB met en œuvre la stratégie d’entreprise décidée par le conseil d’administration. Elle assure le succès économique et la pérennité de l’entreprise. En particulier, elle veille à ce que les prestations d’assurance restent avantageuses, techniquement adéquates, innovantes et conformes aux besoins des clients et à ce qu’elles soient efficaces en termes de protection incendie.

La Direction se doit de préserver les intérêts de l’entreprise, de les représenter à l’externe et de mettre en pratique les décisions des organes supérieurs. Vous trouverez ici des données concernant les divers membres de la Direction.

Organe de révision

L’AIB et ses sociétés affiliées font vérifier les comptes annuels consolidés et les états financiers individuels par un organe de révision agréé par les autorités de surveillance. Depuis l’exercice 2015, il s’agit de KPMG AG, Badenerstrasse 172, 8026 Zurich. Le réviseur responsable est Oliver Windhör.

Responsabilité

L'organe de révision, le conseil d'administration et la Direction répondent au sens de l'art. 752 ss. CO des dommages qu'ils ont causés intentionnellement ou par négligence.

Conseil-exécutif

L'AIB est soumise à la surveillance du Conseil-exécutif. Ce dernier élit les membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans et en désigne la présidente ou le président. Le Conseil-exécutif choisit également l'organe de révision externe. Le Conseil-exécutif formule la stratégie de propriétaire du canton et règle le concept de surveillance. Il approuve les comptes annuels et donne décharge au conseil d'administration. Le Conseil-exécutif n'est pas représenté au sein du conseil d'administration.

Bases juridiques

Dans le cadre de ses activités, l'AIB est expressément liée par les arrêtés suivants :

- Loi sur l'assurance immobilière du 9 juin 2010 (LAIm)
- Ordonnance concernant les tarifs des ramoneurs et des ramoneuses du 1er novembre 2006
- Ordonnance sur l'assurance immobilière du 27 octobre 2010
- Tarif des primes de l'assurance immobilière du 1er avril 2015
- Loi sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers du 20 janvier 1994
- Ordonnance sur la protection contre le feu et sur les sapeurs-pompiers du 11 mai 1994

Capital et financement

L'AIB ne dispose ni d'un capital donnant droit à des dividendes ni d'un capital doté de droits de vote. Le canton ne participe pas financièrement à l'AIB. Elle assume seule ses obligations. Toute responsabilité subsidiaire du canton est exclue de par la loi. L'AIB tire les ressources nécessaires exclusivement des primes et des rendements sur capital. L'AIB répond de ses obligations de manière illimitée. À cet effet, elle crée les provisions nécessaires et conclut des contrats de réassurance.

Versement d'excédent aux assurés

L'AIB fonctionne selon le principe de la mutualité, sur des bases solidaires et communautaires. Elle verse par conséquent une participation à l'excédent à ses clients lorsque les affaires évoluent positivement. C'est le conseil d'administration qui décide de la répartition des parts d'excédents.

Grâce au bon exercice 2017, l'AIB pourra rembourser une participation à l'excédent d'un montant de 30 millions de francs (jusqu'à 15 pour cent des primes) avec le bordereau annuel 2019. Les 6 dernières années, ce sont ainsi 165

millions de francs qui ont été reversés aux clients.

Politique d'information

L'AIB pratique une politique d'information ouverte et transparente. Elle établit ses comptes annuels et consolidés conformément aux principes commerciaux généralement reconnus selon les art. 957 ss. du CO. Pour assurer la comparabilité avec d'autres assurances, les prescriptions concernant la structure des comptes selon l'art. 5a OS-FINMA peuvent être adoptées par analogie sur une base volontaire. Sur son site Internet, par des communiqués de presse et au moyen de son rapport de gestion en ligne, l'AIB informe régulièrement ses groupes cibles externes et internes de la marche des affaires.

La GVB Assurances privées SA et la GVB Services SA

Les deux sociétés affiliées sont juridiquement distinctes de leur société mère. Par conséquent, la composition de leur conseil d'administration et de leur Direction n'est pas identique à celle des organes de la société mère. Les membres des conseils d'administration sont élus par les assemblées générales des sociétés affiliées. Chaque société est dirigée séparément. Les tâches, les responsabilités et les compétences des organes reposent sur les art. 716 ss. CO et la LSA (droit de surveillance des assurances) ; elles sont conformes aux directives et lignes directrices de la FINMA et de la COMCO ainsi qu'aux législations en vigueur sur la protection des données.

Rétributions

Les membres du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne reçoivent un dédommagement forfaitaire et une demi-indemnité journalière de 500 francs par séance. Le dédommagement forfaitaire annuel est de 60 000 francs pour le président et de 35 000 francs pour le vice-président. Les membres ordinaires touchent un forfait de 24 000 francs. Les membres d'un comité reçoivent, en plus de l'indemnité forfaitaire, un montant fixe de 2000 francs pour le Comité des rétributions et des nominations et de 3000 francs pour le Comité d'audit et de risque.

Pour le président de la GVB Assurances privées SA, le forfait est de 15 000 francs, et de 12 000 pour les membres ordinaires. Ils reçoivent par ailleurs une indemnité supplémentaire de 500 francs par demi-journée de séance. Pour le président de la GVB Services SA, le dédommagement forfaitaire s'élève à 8000 francs, et à 4000 pour les membres ordinaires.

Au cours de l'exercice sous revue, l'AIB a versé aux six membres de la Direction du Groupe GVB des bonifications fixes et variables de 1 424 100 francs et de 536 000 francs. Les critères de performance sont la mise en œuvre de la stratégie, l'efficience en termes de coûts, les performances de placement, le développement du capital porteur de risques et la satisfaction de la clientèle.

Conformité

Les prescriptions et conditions-cadres édictées par la COMCO et la FINMA garantissent qu'il ne peut y avoir distorsion du marché par un subventionnement croisé et que les concurrents sont tous sur un pied d'égalité au sein du marché des assurances.

Les prestations de l’AIB et de ses sociétés affiliées sont fournies et facturées « at arm’s length » (aux prix du marché). En tant que société d’assurance, la GVB Assurances privées SA est soumise à la surveillance de la FINMA et possède une licence d’assurance valable dans toute la Suisse.

Des formations et des contrôles réguliers donnent lieu à ce que les exigences légales, les prescriptions réglementaires et la législation en matière de surveillance soient respectées.

Stratégie de placements

Les provisions actuarielles et les fonds propres forment la substance permettant à l'Assurance immobilière Berne (AIB) de supporter les risques. Il s'agit de placer ces ressources en maximisant le rendement tout en tenant compte des risques.

L'AIB place des valeurs patrimoniales considérables dans des titres et des biens immobiliers. La gestion professionnelle de ces placements dans un environnement le plus souvent volatil est un vecteur de stabilité important pour l'AIB qui administre ses biens en suivant des règles organisationnelles strictes et une stratégie de placements clairement définie. Cette dernière n'est pas de nature spéculative et se base sur un objectif de rendement de 3 pour cent à long terme.

Le règlement des placements approuvé par le conseil d'administration est le fondement de toutes les décisions en matière d'investissements. La politique de placements doit concorder en tout temps avec une gestion financière efficace. Les possibilités de rendement doivent être exploitées de manière optimale sur les marchés financiers, les baisses de rendement imprévues doivent rester autant que possible exceptionnelles et les situations critiques en termes de gestion du patrimoine doivent être décelées à temps.

Des compétences clairement définies

Pour gérer ses valeurs financières et ses placements de fortune, l'AIB mise sur des responsabilités et compétences strictement réglées :

- Le conseil d'administration approuve le règlement des placements et nomme un contrôleur des investissements externe.
- Le domaine immobilier est par ailleurs contrôlé chaque année par un expert externe agréé.
- Le conseil d'administration approuve chaque année la stratégie de placement avec les marges de fluctuation des différentes classes de placements.
- La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de placements incombe à la Direction. La spécification des mandats pour les gestionnaires de portefeuille internes et externes et l'attribution de mandats de gestion en font partie.
- Le contrôle des investissements externe assure une information fiable et disponible en temps voulu. Cet organe doit garantir la transparence nécessaire à une conduite efficace dans le domaine de la gestion de fortune. Au moyen de comparaisons entre groupes de référence (peer group reviews), les résultats sont comparés à ceux de 200 institutions de positionnement similaire.
- Pour éviter les conflits d'intérêts, les deux sous-domaines que sont la gestion de fortune et le contrôle des investissements externes sont séparés.

Organisation des placements

La réalisation a lieu par des gestionnaires de portefeuilles internes et externes. Un gestionnaire spécialisé est

désigné pour chaque segment spécifique de placement. Il reçoit des directives détaillées. Les prestations des gestionnaires sont évaluées en vertu de l’indice de performance équivalent. Les mandats impliquent le plus souvent une mise en œuvre passive. Dans le segment des actions, près de 70 pour cent des placements sont gérés de manière passive, c’est-à-dire liés à un indice. Dans le segment immobilier, les placements sont presque tous directs. Concrètement, il s’agit d’immeubles résidentiels bien situés, pour la plupart dans le canton de Berne. Ils forment le fondement solide du portefeuille.

Gestion des risques

Les activités d'une assurance sont par nature empreintes de nombreux risques. Par conséquent, des instruments performants afin de maîtriser les risques sont essentiels pour une telle institution. Dans ce contexte, des méthodes et outils complets de gestion des risques permettent d'assurer une certaine sécurité.

En tant que société d'assurance, l'AIB doit tenir compte en particulier des risques suivants :

- risques stratégiques
- risques opérationnels et conformité
- risques actuariels
- risques de placements

Les tâches et les compétences en matière de gestion des risques sont organisées de manière professionnelle. Le Comité d'audit et de risque du conseil d'administration définit périodiquement tous les principaux risques et analyse les mesures nécessaires. Le conseil d'administration fait régulièrement un point de situation de la capacité de l'entreprise à assumer les risques, dans le cadre d'une évaluation systématique de ceux-ci. Le responsable des finances de l'Assurance immobilière Berne (AIB) est chargé, avec la Direction, d'assurer le respect et le développement des directives en matière de risques.

Risques stratégiques

L'AIB a pour mandat légal d'assurer obligatoirement tous les bâtiments du canton de Berne contre les risques liés au feu et aux éléments naturels. L'AIB répond contractuellement sans limites de tous les dégâts et apporte ainsi une contribution économique importante au canton. Ces lignes directrices de son activité génèrent un certain nombre de risques stratégiques. Le domaine géographiquement et factuellement restreint des assurances entraîne une accumulation de dangers potentiels (risques cumulés). Une éventuelle compensation avec d'autres régions qui restent souvent épargnées par les intempéries lourdes de conséquences n'est pas envisageable. Au vu des intempéries toujours plus fréquentes et violentes depuis un certain temps et des dégâts en constante augmentation, le potentiel de dommages devient lui aussi plus important, surtout en ce qui concerne les éléments naturels. Les risques augmentent par ailleurs encore plus, du fait des constructions plus chères et plus denses réalisées à beaucoup d'endroits.

En vertu de la nouvelle loi sur l'assurance immobilière (LAIm) en vigueur depuis le 1er janvier 2011, il est possible d'optimiser la diversification des risques en proposant par le biais des sociétés affiliées des assurances complémentaires et activités annexes en adéquation avec la maison. Ce qui permet de mieux répartir les risques et de tirer profit des opportunités qui se présentent.

Risques actuariels

L'AIB assume contractuellement les risques de ses clients. C'est le cas en ce qui concerne les dégâts dus au feu et

aux éléments naturels de même que pour les actes de terrorisme ou autres troubles, dans une moindre mesure. Le mandat englobe aussi des mesures préventives de réduction des risques. Dans ce contexte, le système « prémunir et assurer » jouit déjà d'une longue tradition. Quiconque doit payer des dégâts a tout intérêt à les prévenir. C'est pourquoi, l'AIB réunit sous un même toit la prévention, l'intervention (lutte contre les dégâts) et l'assurance.

En effet, ces risques doivent être pris en compte dès la planification de nouvelles constructions ou de transformations, afin d'éviter la survenue ultérieure de dégâts. C'est dans ce sens que l'AIB publie des directives pour des mesures de prévention contre les dégâts naturels et a fondé en 2006 la Fondation bernoise pour la prévention des dommages immobiliers. Celle-ci a fusionné en 2015 avec la Fondation pour les dommages immobiliers non assurés et s'appelle maintenant la Fondation pour prévention et dommages immobiliers non assurés. Elle soutient notamment par des contributions ciblées des mesures de protection des constructions contre les éléments naturels. La Fondation crée ainsi des incitations et renforce la responsabilité individuelle du propriétaire de bâtiment.

Outre les mesures de prévention contre les dégâts liés à des éléments naturels, toutes les précautions visant à augmenter la protection incendie sont aussi une préoccupation essentielle pour l'AIB. Elle investit chaque année quelque 39 millions de francs pour la prévention et pour les interventions des sapeurs-pompiers.

Potentiel de dommages dus aux éléments naturels
(Dommages en millions de francs)

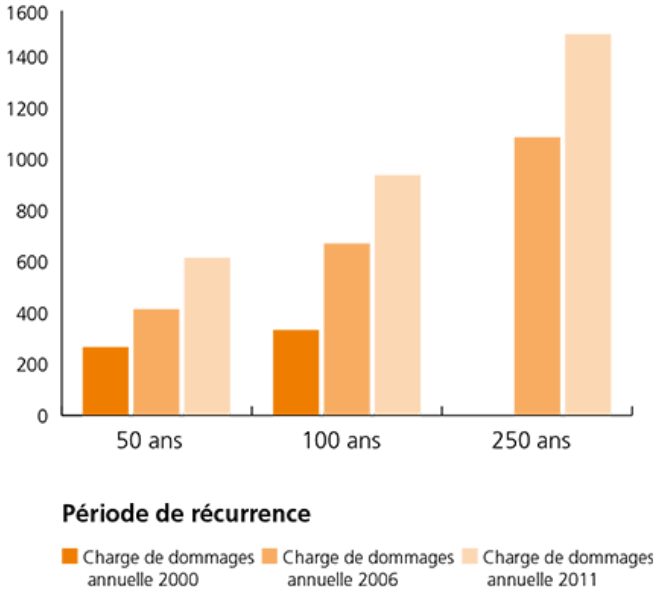

Estimation du potentiel de dommages par modélisation

Les très fortes intempéries des années 1999, 2005 et 2007, de même que la grêle de 2009, ont montré que les catastrophes naturelles constituent un risque financier capital pour l'AIB. Il est de ce fait nécessaire d'observer le changement climatique et d'estimer les effets possibles de cas de sinistres inhabituels par une modélisation prospective. En collaboration avec d'autres partenaires, Swiss Re mène régulièrement des études pour évaluer les dommages potentiels à prendre en compte. Elle étudie dans ce contexte les dégâts potentiels pouvant toucher les bâtiments en cas d'inondation, de tempête ou de grêle. Pour la prévention des risques, l'AIB s'appuie toujours sur l'étude la plus récente qui prédit un scénario extrême sur la base des cas de sinistres des dernières années. D'après l'étude menée en 2011, une vague de crues pourrait provoquer environ 700 millions de francs de dégâts

aux bâtiments dans le canton de Berne. Plusieurs dégâts liés à des éléments naturels dans une même année pourraient même se chiffrer à 1,5 milliard de francs de dégâts, ce qui pourrait être désigné statistiquement comme un événement susceptible d'arriver tous les 250 ans.

Par rapport à l'étude précédente, la somme des dégâts a ainsi augmenté de 1,1 à 1,5 milliard de francs. L'AIB doit orienter ses provisions et sa couverture de réassurance en fonction de tels scénarios extrêmes, pour être en mesure de tenir en tout temps ses promesses de prestations illimitées. La nouvelle étude de 2017 s'intéressait surtout à des cas de crues. Des nouveaux modèles de calcul permettant des prédictions encore plus exactes ont été utilisés. Les résultats seront connus au printemps 2018. Ils auront une influence décisive sur le montant des provisions et la politique de réassurance de l'AIB.

Réassurance

Après plusieurs années avec peu de sinistres, l'AIB a pu consolider durablement son substrat de responsabilité, ce qui permet de calquer le modèle de réassurance sur la situation du canton de Berne en matière de risques.

L'AIB achète l'ensemble des prestations de réassurance sur le marché. Elle couvre ainsi une partie des risques auprès de ses nombreux partenaires réassureurs, tous au bénéfice d'une notation « A » au minimum. La capacité de réassurance garantit, avec les provisions actuarielles, une responsabilité illimitée de l'AIB vis-à-vis de ses clients.

Risques de placements

L'AIB a investi une partie considérable des moyens mis en œuvre pour couvrir les risques cités précédemment dans des titres ou des biens immobiliers. Ce faisant, elle accorde la même importance à la sécurité et à la rentabilité et prend adéquatement en compte aussi bien les risques de marché, de crédit, de liquidité et de concentration. L'AIB diversifie largement ses portefeuilles et définit pour tous les gérants de fortune et tous les portefeuilles des directives de placement spécifiques axées sur les lignes directrices de base de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle (LPP). Cette large diversification des risques a fait ses preuves, même dans des périodes agitées sur le plan boursier et avec des marchés financiers volatils.

Une distinction stricte est effectuée entre surveillance et gestion de fortune. Un partenaire externe qui reporte directement au conseil d'administration est responsable du contrôle. La performance, l'atteinte des valeurs de référence, le respect des directives de placements et l'adéquation des coûts de gestion font partie intégrante de ce mandat de contrôle externe.

Swiss Solvency Test (SST)

Le Swiss Solvency Test (SST) est un instrument servant à calculer la capacité des assurances à assumer des risques. Il répond à la question de savoir si l'assureur reste solvable avec une marge de sécurité suffisante et peut respecter les engagements pris envers ses clients. Un modèle analytique et des scénarios probables, mis en relation avec le capital porteur de risque, permettent de calculer le capital nécessaire. Il en résulte un quotient SST qui fait figure de valeur de référence. Ce modèle est un outil central de l'organe de contrôle helvétique, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le SST a pour but d'encourager la prise de conscience des différentes sociétés d'assurance en matière de risques. Les risques actuariels et les risques inhérents aux placements, aux taux d'intérêt et aux fluctuations des devises sont analysés en fonction des critères du SST. Le quotient SST a été bon pour l'année considérée.

Own Risk and Solvency Assessment (ORSA)

Dans le cadre de la planification financière, une auto-évaluation de la situation en termes de risques et de besoin en capitaux (ORSA) est par ailleurs effectuée, conformément à la circulaire FINMA 2016/3. Les résultats ont démontré que même après les tests de résistance, la capitalisation reste adaptée à la situation en matière de risques.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels incluent le danger de pertes qui pourraient survenir en raison de l'inadéquation ou de l'échec de procédés, de personnes ou de systèmes internes ou d'événements externes. Dans le domaine informatique surtout, le besoin de sécurité est grand et l'AIB prend les devants en matière de gestion des risques opérationnels. Sur la base des résultats des contrôles de sécurité, les points suivants ont été considérés comme efficaces :

- concept de zones exhaustif avec contrôle des accès
- réglementation de l'utilisation de l'infrastructure informatique et directives en matière de confidentialité
- sécurisation centralisée des données, à l'interne comme à l'externe
- concept d'urgence et état-major de crise
- formation des collaborateurs à la sécurité informatique

Organisation en cas d'événement grave

Après un événement naturel, l'AIB reçoit dans les délais les plus brefs un grand nombre d'annonces de cas de sinistre à traiter. L'important volume des sinistres à vérifier a pour conséquence une augmentation du taux d'activité des experts en estimations travaillant à titre accessoire, dont le temps de travail est normalement limité à 20 pour cent. Les événements de grande ampleur ne touchent généralement pas l'ensemble du territoire cantonal. En cas de forte charge de travail dans certaines zones, il est de ce fait possible de faire appel à des experts en estimations d'autres régions pour régler les cas de sinistre au plus vite.

L'AIB dispose d'un concept détaillé de gestion des événements graves. Les scénarios et procédés qui y sont décrits sont abordés et discutés dans le cadre de cours de formation continue annuels, même les années où les sinistres sont peu nombreux.

Système de contrôle interne (SCI)

La gestion des risques est suivie à l'AIB grâce à un système de contrôle interne (SCI). Le rôle du SCI consiste à protéger le patrimoine de l'entreprise, à assurer l'exactitude et la fiabilité de la comptabilité et des rapports financiers, et à respecter la politique d'entreprise et les législations en vigueur. À cet effet, des contrôles ont été effectués plus particulièrement en ce qui concerne les finances, les encaissements de primes, le règlement et le dédommagement des sinistres, de même que la sécurité informatique (manipulation des données et agissements criminels).